



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Des services de l'État en Côtes d'Armor



www.cotes-darmor.gouv.fr



@prefet22



Prefet22

Édito

Les services de l'État en Côtes d'Armor conseillent, soutiennent et accompagnent les mutations du territoire. Ce rapport permet d'appréhender la diversité des missions exercées. Il ne vise pas à l'exhaustivité, mais il témoigne des faits principaux et des partenariats noués entre les différents services de l'État et les collectivités territoriales, les acteurs économiques et associatifs qui contribuent au « vivre ensemble » au quotidien.

L'élaboration du rapport d'activité des services de l'État est prévue par l'article L3121-26 du code général des collectivités territoriales : « Chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département ».

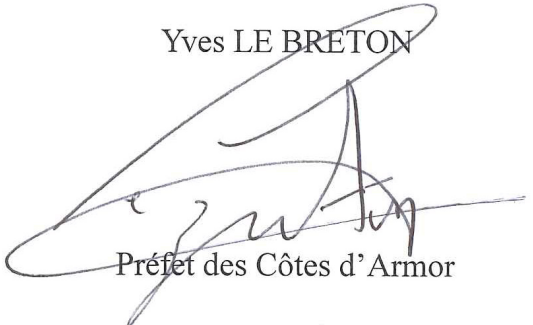
Ce rendez-vous annuel d'échange au regard de la vie démocratique, permet à l'État de rendre compte de son action sur le territoire local et des moyens mis en œuvre au cours de l'année écoulée.

Pour l'année 2017, ce rapport met l'accent sur des actions menées dans le cadre des orientations majeures :

- 1. Garantir la sécurité des personnes et des biens**
- 2. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois**
- 3. Contribuer au développement durable des territoires**
- 4. Renforcer la cohésion sociale**
- 5. Assurer l'exercice de la citoyenneté et le meilleur accueil des usagers**

En espérant que ce document contribuera à une complète lisibilité de l'action de l'État, je vous en souhaite une bonne lecture.

Yves LE BRETON



Préfet des Côtes d'Armor

Sommaire

Sommaire.....	3
1. Garantir la sécurité des biens et des personnes.....	5
1.1. Ordre public et lutte contre la délinquance.....	5
1.1.1. Le bilan chiffré.....	5
1.1.2. Amélioration de la tranquillité publique.....	8
1.1.3. Sécurisation des grands événements et des lieux accueillant du public.....	10
1.1.4. Prévention et suivi des cas de radicalisation.....	12
1.2. La sécurité routière.....	14
1.2.1. Bilan chiffré.....	14
1.2.2. Actions de prévention en matière de sécurité routière.....	16
1.2.3. Bilan des excès de vitesse relevés par les radars.....	17
1.3. La prévention des risques.....	18
1.3.1. La commission de sécurité.....	18
1.3.2. Planification ORSEC et exercices.....	18
1.3.3. Catastrophes naturelles et inondations.....	20
1.3.4. Évènements particuliers.....	21
1.4. Protéger les salariés.....	21
1.5. Assurer la sécurité et la protection du consommateur.....	22
1.6. Contrôler les structures accueillant des jeunes, des pratiquants sportifs, des personnes en situation de handicap ou en service civique.....	23
2. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois.....	27
2.1. Les aides au secteur agricole.....	27
2.1.1. Agriculture durable.....	28
2.1.2. Compétitivité de l'agriculture.....	29
2.1.3. Conjonctures et filières.....	30
2.1.4. Foncier agricole.....	31
2.2. Valorisation des ressources de la mer.....	32
2.2.1. Les énergies marines renouvelables.....	32
2.2.2. La gestion du domaine public maritime (DPM).....	33
2.2.3. Le domaine portuaire.....	35
2.2.4. Les cultures marines.....	35
2.2.5. La pêche.....	37
2.3. Renforcer la compétitivité des entreprises.....	38
2.3.1. L'activité économique du département.....	38
2.3.2. Le crédit d'impôt compétitivité – emploi (CICE).....	39
2.3.3. Le soutien aux projets locaux.....	40
2.3.4. Le plan départemental d'intelligence économique.....	40
2.4. Mesures en faveur des personnes confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle.....	41
2.4.1. Les contrats aidés.....	41
2.4.2. Le dispositif local d'accompagnement (DLA).....	42
2.4.3. L'insertion professionnelle des migrants.....	42
2.5. Le dialogue social territorial.....	43

3. Contribuer au développement durable des territoires.....	46
3.1. Un appui financier et juridique apporté aux collectivités territoriales.....	46
3.1.1. Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.....	46
3.1.2. Le soutien au dynamisme des bourgs ruraux et des centres-villes ».....	50
3.1.3. Le contentieux de l'État dans le département.....	50
3.2. La préservation de l'environnement et la valorisation des ressources.....	51
3.2.1. La lutte contre les pollutions d'origine agricole et la préservation de la qualité de l'eau.....	51
3.2.2. La lutte contre les algues vertes.....	53
3.2.3. La police de l'eau et les politiques territoriales de l'eau.....	54
3.2.4. Prévention des risques environnementaux.....	55
3.2.5. L'accompagnement des territoires pour la transition énergétique.....	56
3.2.6. La ressource forestière.....	59
3.2.7. Les espèces protégées.....	60
3.2.8. Natura 2000.....	60
3.2.9. La valorisation des paysages.....	60
3.2.10. Le suivi du trait de côte et les servitudes de passage des piétons le long du littoral (SPPL).....	61
3.3. La modernisation des transports.....	63
3.4. L'évolution des institutions locales.....	64
4. Renforcer la cohésion sociale.....	66
4.1. Le développement de l'hébergement et du logement.....	66
4.1.1. Le dispositif d'hébergement.....	66
4.1.2. La mise en œuvre des politiques en faveur du logement.....	68
4.1.3. La planification urbaine.....	75
4.2. La politique de la ville.....	77
4.3. La vie associative et service civique.....	79
4.3.1. Le greffe des associations : une mission régalienne.....	79
4.3.2. La mission de développement, d'accompagnement, d'information et d'aide.....	79
4.3.3. Le développement du service civique.....	80
4.4. La diffusion de la culture et la valorisation du patrimoine.....	81
4.4.1. Le soutien à la création et à la diffusion.....	81
4.4.2. Les patrimoines.....	82
4.4.3. La politique de démocratisation culturelle.....	83
5. Assurer l'exercice de la citoyenneté et le meilleur accueil des usagers.....	85
5.1. Les élections.....	85
5.2. La dématérialisation des procédures.....	86
5.3. Maison de l'État de Guingamp.....	87

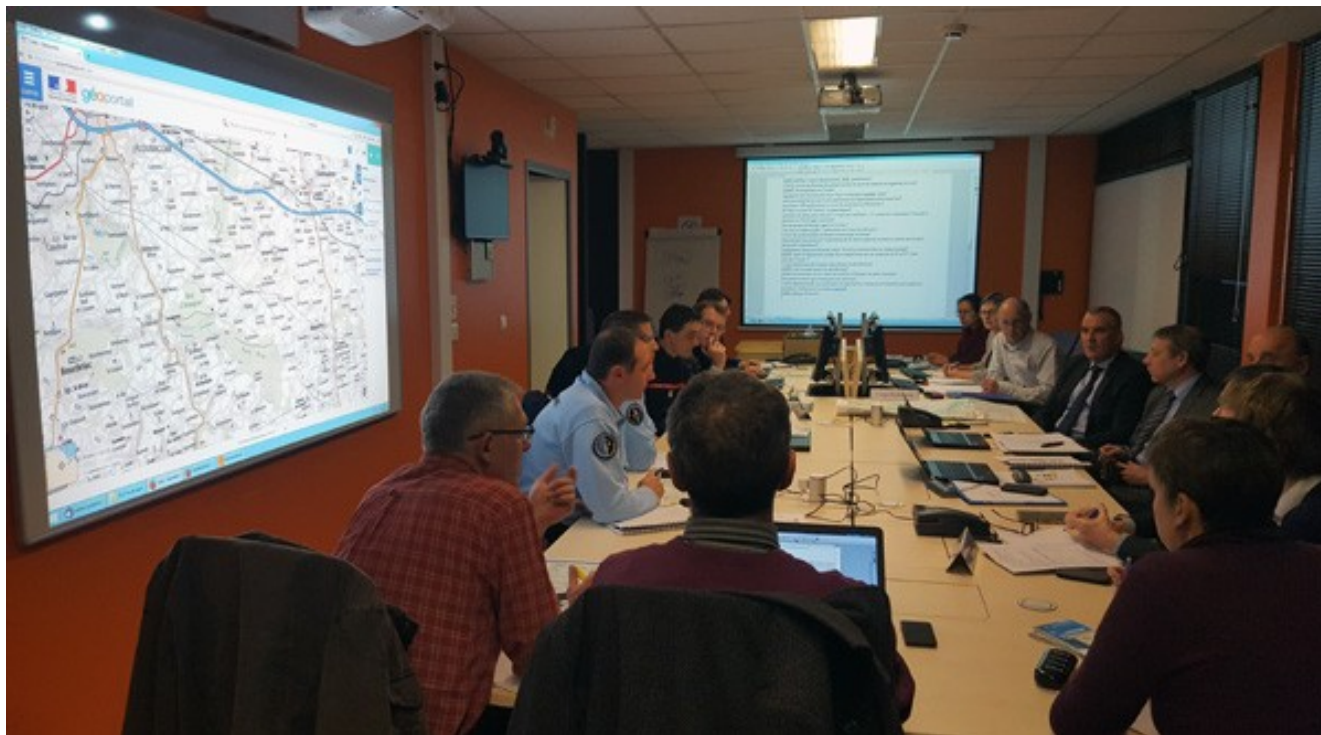


Illustration 1 : COD H5N8 sous le commandement de Frédéric DOUÉ, directeur de cabinet du préfet le 5 janvier 2017

1. Garantir la sécurité des biens et des personnes

1.1. Ordre public et lutte contre la délinquance

Au second semestre 2017, a été lancée la concertation sur la police de sécurité au quotidien (PSQ). Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement s'est engagé dans une évolution des missions de la police et de la gendarmerie pour répondre à la première préoccupation des français : la sécurité et la lutte contre la délinquance.

1.1.1. Le bilan chiffré

Les données statistiques des trois principaux indicateurs (atteintes volontaires à l'intégrité physique – AVIP ; atteintes aux biens – AAB ; escroqueries et infractions économiques et financières, EIEF) illustrent ce niveau d'engagement. Ces trois indicateurs sont des agrégats regroupant certaines catégories d'infractions et permettent de mieux appréhender l'évolution des formes de la délinquance, sur une période donnée.



	2016	2017	Variation %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	2765	3002	↑ 8,57 %
Atteintes aux biens (AAB)	11532	11625	↑ 0,81 %
Escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)	2945	3414	↑ 15,94 %



Illustration 2 : « Présentation des chiffres de la sécurité routière de l'année 2016 » du 26 janvier 2017 en présence de : Olivier Cognet, commandant en second du groupement de gendarmerie, Bertrand Leclerc procureur de la République, Yves Le Breton, préfet des côtes d'Armor et Laurent Dufour DDSP

Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Les principales tendances observées sont les suivantes :

- une augmentation constatée de 237 faits, soit une hausse de 8,57 % du nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ;
- les violences crapuleuses, c'est-à-dire les violences dont le vol est le mobile, sont en hausse de 4,6 %. Elles représentent 9,12 % des AVIP ;
- les violences non crapuleuses sont en hausse de 7,8 %. Elles représentent 58,7 % des AVIP ;
- les violences sexuelles, qui correspondent aux viols, harcèlements et agressions sexuelles, sont en baisse de 2,6 % en 2017 par rapport à 2016 avec 304 faits en 2017 contre 312 en 2016.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Atteintes aux biens

Les principales tendances observées sont les suivantes :

- une hausse des atteintes aux biens de 93 faits, soit une **hausse de 0,81 %** entre 2017 et 2016 ;
- la **hausse** du nombre de cambriolages de **3,7 %** avec 2277 faits constatés en 2017 contre 2196 en 2016.

Escroqueries et infractions économiques et financières



Une **hausse importante + 15,94 %** du nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières en 2017 par rapport à 2016 est observée. En 2017, le nombre d'EIEF était de 3414 faits constatés contre 2945 en 2016.

Comportements portant atteinte à la tranquillité publique

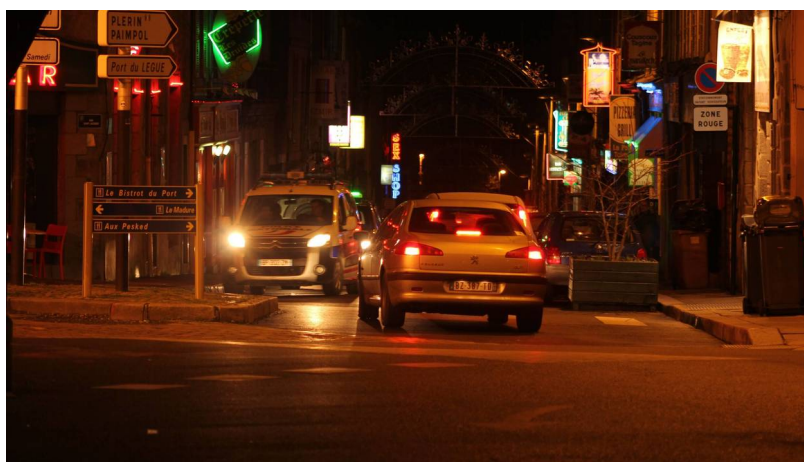


Illustration 3 : Rue des Trois-Frères-Le Goff à Saint-Brieuc. - Crédit Ouest-France

Cet agrégat regroupe les infractions ou incivilités qui, si elles ne sont pas forcément graves, nuisent au quotidien des habitants.

Le nombre de comportements portant atteinte à la tranquillité publique est en hausse de 7,28 % entre 2017 et 2016.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

FOCUS : Rave-parties

Pour l'année 2017, les forces de l'ordre ont recensé 37 free-parties (moins de 500 personnes) en 2017 pour un total de 28 sur l'ensemble de l'année 2016. La véritable difficulté pour les forces de l'ordre réside dans le fait de pouvoir déterminer en amont les lieux où sont organisés ces événements. De fait, le délai de réaction des forces de police et de gendarmerie est relativement variable en fonction des informations dont elles disposent.



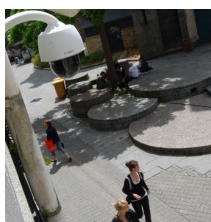
Illustration 4 : Rave-partiy à Trévé – 9 juillet 2017 – Crédit Ouest-France

Depuis plusieurs mois, les services de police et gendarmerie assistent à une multiplication de doléances de la part des élus et riverains qui demandent indemnisation à l'État.

Seules 2 deux raves-parties ont été préalablement déclarées. Dans ces deux cas, elles ont atteint le millier de participants.

La comptabilisation du nombre de personnes assistant à ces raves et free-parties pose également problème. Pour caractériser les infractions, les forces de l'ordre procèdent au comptage par nombre de véhicules présents sur les lieux.

1.1.2. Amélioration de la tranquillité publique



L'amélioration de la tranquillité publique est une mission dans laquelle les forces de l'ordre sont particulièrement investies dans le département. Cette mission recouvre à la fois une intense activité partenariale ainsi que la mise en place de dispositifs de prévention situationnelle (vidéoprotection), et des dispositifs d'alertes (convention contre le vol dans les exploitations agricoles).



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

L'activité partenariale des forces de sécurité s'illustre notamment à travers :

- la signature, à nouveau, de conventions de participation citoyenne (Coëtmieux, Planguenoual, Saint-Quay-Portrieux) ;
- le recrutement, contractualisé entre l'État et les collectivités territoriales, d'intervenants sociaux en Gendarmerie (Dinan) et en Police (Saint-Brieuc) ;
- la signature de conventions de coordination entre police municipale et forces de sécurité de l'État, obligatoires dès lors que le service de police municipale comprend un effectif supérieur à 5 agents, ou s'équipe d'un armement.



Illustration 5 : Signature de la convention entre l'État, la gendarmerie, la police municipale de Paimpol et Côtes d'Armor habitat - 1 février 2017

Les opérations tranquillité vacances, tranquillité seniors ou le plan anti hold-up sont également des actions spécifiques permettant de renforcer efficacement la sécurité de certains publics ou de certains lieux face à des risques identifiés.

La mise en œuvre de la police de la sécurité au quotidien et les stratégies locales de sécurité auront vocation à renforcer la présence des policiers et des gendarmes sur la voie publique, à densifier les partenariats locaux, à développer davantage le contact avec la population mais aussi à améliorer la qualité de l'accueil et de la prise en charge des victimes en commissariat et en brigade de gendarmerie.





Illustration 6 : Opération OIV au Club vacancier de Guerlédan – 20 juillet 2017

1.1.3. Sécurisation des grands événements et des lieux accueillant du public



Les forces de sécurité intérieure ont participé à la sécurisation des grands rassemblements qui ont marqué la vie du département en 2017. En lien avec les collectivités et les équipes organisatrices, la Gendarmerie et la Police ont permis que ces événements se déroulent dans les meilleures conditions possibles, dans le cadre du plan Vigipirate.

Pour rappel, voici les grands événements de l'année 2017 au cours desquels les forces de sécurité se sont particulièrement illustrées :

- le Festival ArtRock à Saint-Brieuc du 2 au 4 juin ;
- le Festival l'Armor à Sons, les 30 juin et 1er juillet ;
- le Festival de Folk Blues à Binic, du 28 au 30 juillet ;
- le Festival du Chant de Marin à Paimpol, du 11 au 13 août ;
- le Meeting aérien de la Patrouille de France à Perros-Guirec, le 19 août ;
- la Foire Saint-Michel à Saint-Brieuc, les 23 et 25 septembre ;
- la Foire aux Poulains de Plaintel, le 2 octobre.

Pendant l'été, la Police et la Gendarmerie nationales ont également assuré la sécurité des lieux de baignade.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Plus largement, tout au long de l'année, elles participent au renforcement de la sûreté des lieux accueillant du public, comme les établissements scolaires et les établissements hospitaliers. Elles jouent un rôle de conseil indispensable auprès de tous les acteurs locaux dès lors qu'il s'agit de renforcer les dispositifs existants et de diffuser les bonnes pratiques en matière de sûreté publique.



Illustration 7 : Sécurisation du marché de Perros-Guirrec par la brigade à cheval de la Gendarmerie nationale – 26 juillet 2017

La sécurisation des rencontres de football de l'En Avant de Guingamp

C'est le seul club de ligue 1 en France dont la sécurité est assurée par les forces de gendarmerie nationale.

En 2017, 24 rencontres se sont disputées au stade du Roudourou, dont 5 classées à risques. 939 militaires du groupement de gendarmerie étaient dédiés à la sécurisation de ces matches. Au cours de l'année 2017, seules deux rencontres (Rennes et Angers) ont entraîné des troubles à l'ordre public.

Ces matches ont permis d'accueillir 275 000 spectateurs en fréquentation cumulée au cours de l'année 2017 (13 775 spectateurs en moyenne par rencontre).

Face aux enjeux posés par cette fréquentation régulière hors norme pour une ville de cette taille, la gestion de la sécurité, dans et au-dehors du stade du Roudourou, est une préoccupation permanente des services de l'État dont la coordination est réalisée sous le pilotage du sous-préfet de Guingamp. Pour ce faire, chaque rencontre jouée à domicile par l'En Avant est précédée d'au moins une réunion préparatoire organisée en sous-préfecture associant les forces de la gendarmerie, les représentants du club et de la ville.





Illustration 8 : Réunion sécurité match EAG / Olympique Lyonnais pilotée par Frédéric LAVIGNE, sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp – 9 février 2017

Le dispositif de sécurité est adapté, en tant que de besoin, en fonction du niveau de fréquentation attendu, du comportement des supporters adverses et de la sensibilité de la rencontre au plan sportif. En cas de risques de troubles à l'ordre public avérés, des demandes de forces mobiles sont proposées par le sous-préfet au préfet de département.

1.1.4. Prévention et suivi des cas de radicalisation

59 personnes inscrites au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) font l'objet d'un suivi par la préfecture et les forces de sécurité départementales.



Leur évaluation et leur suivi sont assurés par au moins une des instances suivantes :

- le groupe d'évaluation départementale
assure le suivi de 62 % des individus signalés radicalisés les plus virulents ou faisant l'objet d'une judiciarisation, qui composent le haut du spectre.
- les comités de suivi décentralisés,
sont placés sous l'autorité du sous-préfet d'arrondissement territorialement compétent. Ils coordonnent le suivi individualisé (social, éducatif ou d'insertion professionnel) de 10 % des



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

signalés évalués, en rupture et présentant un signal faible de radicalisation (conversion ou fréquentation de groupes radicalisés), qui composent le bas du spectre.

- les réunions inter-services dédiées, permettent la coordination et l'échange d'informations confidentielles entre les différents services partenaires, concernant le suivi de 20 % des signalés.
- l'association ETC
Par convention signée en 2016 et reconduite en 2017, l'association assure la prise en charge de 8 % des situations concernant des individus radicalisés non violents ou le suivi des familles nécessitant l'intervention d'un personnel qualifié.

**J'AI UN DOUTE SUR UNE PERSONNE
DE MON ENTOURAGE**

Pour signaler et alerter, j'appelle le

0 800 005 696 Service & appel gratuits

EN CAS D'URGENCE ABSOLUE

- Je me rends au commissariat ou au poste de gendarmerie le plus proche
- J'appelle le 17 ou le 112

Cette convention a permis d'engager le projet de création d'un poste d'intervenant social, financé par l'État, le département et les collectivités locales concernées. Le postulant aura pour mission d'accompagner des jeunes et leurs parents dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

**JE SUIS CONFRONTÉ(E)
À DES CONTENUS DJIHADISTES
OU FAISANT L'APOLOGIE DU TERRORISME**

- Ne likez pas, ne partagez pas, ne commentez pas le contenu
- Pour signaler ces contenus, rendez-vous sur www.internet-signalement.gouv.fr



1.2. La sécurité routière

1.2.1. Bilan chiffré

Au sein des services de l'État, l'unité sécurité routière anime la politique de prévention routière, au travers d'actions opérationnelles, d'avis et de conseils réglementaires. Ainsi :

- 20 communes ont bénéficié du prêt gratuit de panneaux d'information vitesse dits « radars pédagogiques » par l'unité sécurité routière ;
- 22 diagnostics sécurité ont été réalisés et 7 sont en cours avec des relevés du trafic et/ou de vitesse pour conseiller les communes dans leurs aménagements urbains ;
- 3 contributions ont été diffusées pour les porter à connaissance des documents d'urbanisme ;
- 45 réponses ont été apportées aux réclamations des riverains dans un délai moyen de 37 jours ouvrés ;
- 29 courriers d'information des collectivités et associations partenaires ont été transmis ;
- 80 actions (cf 1.2.2) ont été menées par l'animateur du réseau « agir pour la prévention routière » avec l'aide de 21 bénévoles intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) ;



Illustration 9 : Journée de sensibilisation des seniors à Hillion – 29 septembre 2017



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

L'observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR) est chargé du bilan des accidents corporels et des remontées sur le portail accidents, en lien avec les forces de l'ordre. Le bilan non consolidé est de 408 accidents corporels dont 35 accidents mortels causant 35 tués et 547 blessés en 2017. Ce bilan en demi-teinte montre une augmentation du nombre d'accidents corporels et de blessés par rapport à 2016 (+41 accidents et + 60 blessés) mais une diminution des tués (-4 décès).

Chaque accident mortel donne lieu à une analyse concertée entre le gestionnaire de voirie, les forces de l'ordre, les services de secours et la collectivité pour comprendre les causes de l'accident. Il apparaît le plus souvent que l'infrastructure n'est pas en cause mais que l'accident est lié à un comportement inadapté par rapport au contexte, voire une prise de risque des conducteurs.

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) assure la liaison avec le bureau national du **contrôle des sanctions automatisé (CSA)** pour la modernisation des radars fixes, le déplacement des radars autonomes dits « radars de chantier » et la notification des pannes ou détériorations de ces appareils.

En concertation avec les forces de l'ordre, collectivités et gestionnaires de voirie, des radars de chantier ont été déployés dans les secteurs d'accumulation d'accidents, à savoir en 2017 sur la RD 27 à Plédran, la RD 14 à Penguily, la RD 45 à Ploufragan et la RD 9 à Goudelin. Les élus reçoivent ensuite le bilan des infractions relevées pour communiquer auprès de leurs concitoyens et, le cas échéant, programmer des contrôles routiers sur les créneaux ciblés.



Illustration 10 : Visite d'installation d'un tronçon de radars leurres sur la RD14 – 8 février 2017



1.2.2. Actions de prévention en matière de sécurité routière

Lors des **80 animations réalisées en 2017**, les 8 130 personnes ont été sensibilisées aux risques de la conduite sous emprise d'alcool et/ou de stupéfiants, de la vitesse inadaptée, aux usagers vulnérables.



*Illustration 11 : Journée de sensibilisation du public animée par Jean-François Bérépion (agent DDTM) à Matignon
10 juin 2017*

Ce public bénéficiaire se répartit en trois groupes :

- 2 555 adultes, notamment deux journées d'action à la Préfecture et au Conseil départemental ont permis aux agents de réviser leur code de la route et s'initier aux réflexes en cas d'accident (numéros d'urgence, gestes de premiers secours, utilisation du constat amiable).
- 3 600 jeunes de 14 à 29 ans, lors d'interventions en collèges, lycées et au salon Sup Armor ;
- 1 740 familles grand public (Tour de Bretagne cycliste, Terralies, Chants de marins, Foire exposition de Saint-Brieuc, etc.),
- 235 seniors de 65 ans et plus.

L'État travaille en partenariat avec les acteurs locaux (associations, forces de l'ordre, Conseil départemental et élus) et bénéficie par conventions de la mise à disposition du simulateur de conduite automobile du Crédit agricole et du testo-choc de Groupama.

Sur le plan budgétaire, 41 672€ ont été distribués pour financer 18 actions portées par des collectivités (Lancieux, Loudéac, Paimpol et Guingamp communauté), un établissement scolaire (CFA de Plérin) et des associations et aider trois communes pour l'acquisition de radars pédagogiques (Callac, Hillion et Planguenoual).



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

L'unité sécurité routière a investi 38 710€ pour les supports de communication (affiches, dépliants, éthylotests, gilets jaunes, lots à gagner, édition du guide seniors, etc.), l'entretien et l'acquisition de matériels, dont la sérigraphie du véhicule de service et l'organisation des actions.



Illustration 12 : Présentation aux médias par Frédéric DOUE, directeur de cabinet, du véhicule DDTM dédié aux actions de sensibilisation à la sécurité routière – 6 juillet 2017

1.2.3. Bilan des excès de vitesse relevés par les radars

ETD = équipement de terrain discriminant, permet de sanctionner la vitesse limite autorisée différente entre VL et PL, à savoir sur la RN12 90 et 70 km/h

ETF = équipement de terrain fixe, radar permanent

ETC = équipement de terrain de chantier, radar autonome placé en zones de danger temporaire

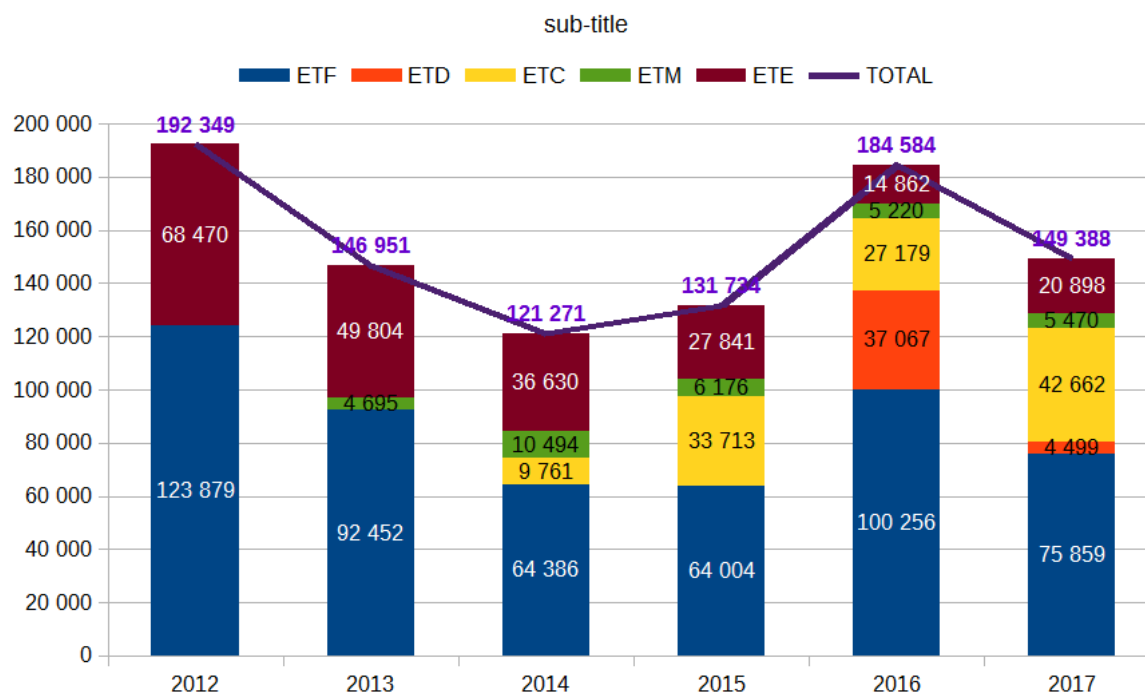
ETM = équipement de terrain mobile utilisé par les forces de l'ordre

ETE = équipement de terrain embarqué utilisé dans les « voitures radars » des forces de l'ordre

Période	Dossiers d'infractions					TOTAL
	ETF	ETD	ETC	ETM	ETE	
2012	123 879				68 470	192 349
2013	92 452			4 695	49 804	146 951
2014	64 386		9 761	10 494	36 630	121 271
2015	64 004		33 713	6 176	27 841	131 734
2016	100 256	37 067	27 179	5 220	14 862	184 584
2017	75 859	4 499	42 662	5 470	20 898	149 388
Sous-totaux	520 836	41 566	113 315	32 055	218 505	926 277



Répartition des infractions par équipements de terrain



1.3. La prévention des risques

1.3.1. La commission de sécurité

Le SIACEDPC (Service Interministériel des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile) a en charge le suivi d'environ 1 000 établissements recevant du public (ERP de l'arrondissement de Saint-Brieuc et établissements de 1ère catégorie pour l'ensemble du département). En 2017, ils ont donné lieu à 289 visites de la commission de sécurité. À la fin de l'année, 55 ERP étaient sous avis défavorable (ce chiffre était de 61 à la fin de l'année 2016). Diverses actions ont été entreprises auprès des maires concernés pour les inciter à prendre les dispositions de nature à lever ces avis défavorables (réunions, courriers de sensibilisation, mises en demeure...).

1.3.2. Planification ORSEC et exercices

Planification ORSEC

L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) aux situations de crise s'appuie sur un dispositif de planification qui comporte des dispositions générales qui s'appliquent quelle que soit la nature des événements et des dispositions spécifiques adaptées à des situations ou à des installations particulières. L'ensemble de cette organisation doit faire l'objet d'une mise à jour régulière. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2017, 5 plans ont été rédigés ou mis à jour dans des domaines très divers (plan



particulier d'intervention – PPI) Antargaz-Finagaz à Saint-Hervé, PPI Port du Légué à Saint-Brieuc, plan ORSEC du stade du Roudourou à Guingamp, plan de réponse à un accident nucléaire et le plan grand froid).

Il convient d'y ajouter la rédaction du contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (CoTRRiM). Bien que ce document ne fasse pas partie de la planification ORSEC il a un lien avec celui-ci dans la mesure où il vise notamment à identifier les réponses capacitaires départementales pour faire face à un événement. Ce document a été validé le 21 décembre 2017.

Exercices de sécurité civile

Au cours de l'année 2017, 4 exercices ont été organisés pour tester le dispositif mis en place. Compte tenu du contexte national, il a été décidé de mettre l'accent sur les problématiques de sûreté et sur la prise en charge de nombreuses victimes dans le cadre d'un attentat.

Les thèmes ont été les suivants :

- deux exercices concernant des sites seveso permettant de tester certaines dispositions des plans particuliers d'intervention ainsi que les mesures de sûreté,



Illustration 13 : Préparation d'un exercice sur un site SEVESO de Triskalia sous la direction de Frédéric DOUE, directeur de cabinet – 21 juin 2017

- un exercice permettant de tester la mise en œuvre de moyens de radiocommunication,
- un exercice « nombreuses victimes attentat et tuerie de masse » au Centre culturel Le Grand Pré à Languieux en octobre qui a rassemblé près de 350 participants.





*Illustration 14 : Exercice nombreuses victimes (NOVI) « Attentat » au Grand pré de Langueux – 19 octobre 2017
Colonel Philippe FIN (Commandant le groupement de gendarmerie), Franck LEON (directeur de cabinet),
Yves LE BRETON (préfet), Bertrand LECLERC (procureur de la République),
Commissaire Philippe SURLAPIERRE (DDSP Adjoint)*

Plans communaux de sauvegarde

Le SIACEDPC encourage les communes à élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) et leur apporte une aide méthodologique. Cela a permis d'augmenter sensiblement le nombre de PCS approuvés : à la fin de l'année 2017, 75 communes étaient dotées d'un PCS alors que seules 25 d'entre elles en ont l'obligation.

1.3.3. Catastrophes naturelles et inondations

Six événements ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au cours de l'année pour inondation et coulée de boue en mai 2017 à Saint-Jouan-de-l'Isle, Ruca, Plénée-Jugon, Hénanbihen, Saint-Cast-le-Guildo et Dinan.

Nouvelle organisation pour la prévention des inondations

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) est devenue au 1er janvier 2018 une compétence obligatoire des EPCI. Cette réforme, issue des plus récentes lois de



décentralisation, concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées et vise à faire jouer la solidarité territoriale. Pour accompagner les collectivités dans cette prise de compétence, les services de l'État au niveau départemental et régional ont notamment préparé en 2017 des porter-à-connaissance pour partager les éléments de connaissance et les enjeux avec les groupements de communes. Un corpus documentaire a par exemple été produit sur les ouvrages hydrauliques de protection contre les inondations fluviales et littorales.

1.3.4. Évènements particuliers

Suivi des permis exclusifs de recherche miniers

Les commissions de suivi ont été réunies en mars pour les permis de Merléac et de Loc Envel. Les services de l'État ont instruit le dossier de déclaration de travaux (forages) pour le permis de Merléac. Compte tenu de la vive opposition locale et dans un contexte de tension autour du sujet de la recherche minière en Bretagne, aucun arrêté préfectoral n'a été pris pour autoriser les travaux.

1.4. Protéger les salariés

La santé et la sécurité au travail demeurent le 1er axe d'intervention de l'inspection du travail, qui relève de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi).



Illustration 15 : Crédit photo Challenge.fr

Le contrôle de la prestation de service international (PSI)

En 2017, l'action de l'inspection du travail en matière de contrôle des situations de détachements de salariés étrangers, dans le cadre des prestations de service internationales, s'est poursuivie. Les contrôles effectués dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment principalement, ont abouti à 7 procédures d'amende administrative, suite à des infractions constatées aux obligations déclaratives liées au détachement de salariés (défaut de déclaration préalable de détachement, défaut de



vérification par les donneurs d'ordre) ; 6 décisions d'amende administrative ont été notifiées pour un montant total de 24 000 €.

Des infractions de travail dissimulé (dissimulation d'activité) ont également été constatées par procès-verbal à l'encontre de ressortissants polonais exerçant sans déclaration une activité de montage de serres agricoles.

L'année 2017 a également été marquée par l'aboutissement judiciaire de plusieurs enquêtes de l'inspection du travail pour des faits remontant aux années précédentes (notamment la condamnation à 7 mois d'emprisonnement avec sursis du responsable d'une entreprise de prestations de service avicoles pour l'emploi irrégulier de travailleurs polonais et roumains ; la condamnation à une peine d'amende d'une entreprise de métallurgie pour le recours abusif à des travailleurs temporaires roumains et polonais) ; ce décalage illustre le fait que la lutte contre les pratiques illicites dans ce domaine, caractérisées par des montages juridiques parfois complexes, est un travail de longue haleine.

1.5. Assurer la sécurité et la protection du consommateur

La sécurité sanitaire des aliments est une préoccupation majeure des citoyens, comme l'ont démontré les alertes récentes liées à l'usage frauduleux de substances médicamenteuses (Fipronil – œufs de consommation) ou à l'apparition de nouveaux germes potentiellement dangereux pour l'homme (Salmonella agona – alerte Lactalis).



*Illustration 16 : Contrôle sanitaire à l'abattoir de Kermené en présence de Virshna HENG, DDPP adjoint
27 juillet 2017*

Le service Sécurité sanitaire des aliments de la DDPP (Direction de la protection des populations) des Côtes d'Armor est en première ligne pour veiller à la sécurité des consommateurs. Son action commence dans les 12 abattoirs industriels des Côtes d'Armor (554 109 tonnes en boucherie et 127 803 tonnes en volailles), établissements soumis à une inspection permanente dans lesquels sont positionnés 120 agents. Ces inspecteurs veillent au quotidien non seulement à la salubrité des viandes entrant ensuite dans la fabrication des denrées à base de viande ; mais également à la protection des



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

animaux au sein de ces abattoirs. Cette surveillance particulière a donné lieu à deux mises en demeure de corriger les non-conformités relevées.

Les actions de contrôles se poursuivent tout au long de la chaîne de production selon une programmation basée sur une analyse de risque : établissements de transformation des viandes, produits de la mer, lait et produits laitiers, œufs et ovoproduits (623 ateliers agréés) ; restauration collective (1000 cantines et restaurants d'entreprises), remise directe (restauration commerciale, distribution, métiers de bouche...). En 2017, ce sont 831 contrôles officiels qui ont été conduits et mis en transparence sur le site Alim'confiance. Ces contrôles portent non seulement sur le respect de la réglementation applicable au regard de l'activité de l'établissement, mais également sur les moyens de maîtrise mis en œuvre par le professionnel pour atteindre les objectifs réglementaires regroupés dans un plan de maîtrise sanitaire.

La prise en charge des alertes

La DGAL (Direction générale de l'alimentation) et la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et la répression des fraudes) sont les gestionnaires nationaux, chacune pour ce qui les concerne, des alertes alimentaires et non alimentaires. Elles centralisent toutes les informations relatives à la mise sur le marché de produits présentant un risque pour le consommateur et alertent les services départementaux de l'État susceptibles d'intervenir à la source.

Pour le compte de la DGAL, la cellule des alertes de la DDPP22 a pris en charge 117 alertes nationales et locales (distribution limitée au département des Côtes d'Armor). Sur ces non-conformités émanant de produits alimentaires fabriqués dans les Côtes d'Armor, 74 concernaient des produits carnés, 15 des produits de la pêche, 5 des produits laitiers, 7 des œufs.

Pour l'année 2017, 9 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont été déclarées, les enquêtes ayant été conduites conjointement avec l'ARS (Agence régionale de santé) et, pour les cas où des coquillages étaient incriminés, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

1.6. Contrôler les structures accueillant des jeunes, des pratiquants sportifs, des personnes en situation de handicap ou en service civique

138 contrôles ont été réalisés par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) en 2017. L'objectif principal de ces contrôles reste la protection des publics au sens large. Des critères de sélection ont été mis en place permettant de cibler les contrôles prioritaires : présence de directeurs stagiaires en accueil collectif de mineurs, séjours proposés par de nouveaux organisateurs ou ayant fait l'objet de plaintes ou de signalements, activités sportives à risques ou organisées dans un cadre commercial (établissements de natation ; clubs de plage ; centres nautiques ; salles de remise en forme...), les structures nouvellement agréées localement au titre du service civique, etc.

Ces contrôles sont l'occasion d'informer sur les dispositions législatives et réglementaires, de répondre aux questions et de faire des recommandations. La DDCS assure ainsi à la fois une mission de contrôle et une action de conseil.





Illustration 17 : Contrôle du centre Vacancier de Guerlédan en présence de Christophe BUZZI, DDCS Adjoint – 20 juillet 2017

Le plan de contrôle concerne essentiellement les accueils collectifs de mineurs (ACM), les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), les séjours de vacances organisés au profit des personnes adultes handicapées (VAO – vacances adaptées organisées) et les structures accueillant des jeunes en service civique.

Les accueils collectifs de mineurs

Le contrôle de la qualité de ces accueils revêt une importance toute particulière compte tenu du nombre des déclarations (2750 en 2017). Ce nombre a connu une forte augmentation en raison de la réforme des rythmes scolaires qui s'est traduite par la mise en place d'accueils de loisirs périscolaires dans les communes ayant une école. Il sera néanmoins appelé à se réduire du fait de la raréfaction prévisible des projets éducatifs territoriaux (PEDT) basés sur un rythme scolaire à 4 jours et demi.

65 contrôles ont été réalisés en 2017. Ils ont donné lieu à 43 rappels à la réglementation dont 26 injonctions concernant essentiellement les diplômes des intervenants, les assurances, les vaccinations des enfants voire l'absence de projet pédagogique, sans pour autant que la sécurité physique et morale des mineurs soit menacée. Une seule incapacité pénale à intervenir d'une quelconque manière dans l'encadrement de mineurs a été notifiée à un animateur pendant l'été. Par contre, de nombreux projets pédagogiques ne respectent pas les obligations réglementaires, sont superficiels et n'ont aucune fonction dynamique pour favoriser la qualité éducative des accueils. C'est pour répondre à cette dérive que la DDCS a programmé des stages d'une journée « projets pédagogiques » en 2018.



Les établissements d'activités physiques et sportives

Les actions se sont concentrées sur les activités sportives à risques, ainsi que sur celles organisées dans un cadre commercial (environ 300 structures concernées sur 1400 établissements d'APS). 44 contrôles ont été réalisés en 2017. Les principales causes de non-conformité sont des défauts d'affichage (diplômes, cartes professionnelles, attestation d'assurance), des trousse de secours absentes ou contenant des produits périmés. On ne signale aucune mise en demeure cette année. Huit déclarations d'accident ou d'incident grave ont néanmoins été reçues en 2017 dont 6 accidents de plongée. Deux décès sont survenus dont l'un lors d'une course de natation en mer et l'autre lors d'un examen de plongée sous marine.

Les séjours vacances adaptés organisés

Le contrôle de ces séjours permet de s'assurer notamment que les éléments déclarés sont conformes (lieux, nombre et autonomie de vacanciers, prestations délivrées, etc.) et que l'intégrité et la sécurité physique et morale des personnes majeures handicapées sont garanties. Notre département est particulièrement attractif au regard du grand nombre de séjours organisés (217 séjours en 2017). L'offre importante de gîtes dans le département est très appréciée des organisateurs. 14 contrôles ont été réalisés dont 3 conjointement avec la délégation territoriale de l'agence régionale de santé. Si aucune injonction n'a été établie, 10 prescriptions ont été relevées notamment au titre du repos compensateur, du protocole de rapatriement et des modalités de déclarations des séjours.



Illustration 18 : Opération de contrôle d'un camping à Saont-Cast-Le-Guildo en présence de Gérard DEROUIN, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor – 17 août 2017



Les jeunes en service civique

Outre la vérification de la nature de la mission et des conditions de mise en œuvre, ces visites ont pour objectif de soutenir et de conforter les structures dans leur engagement dans ce dispositif et d'apporter les conseils nécessaires pour que les jeunes puissent se projeter dans leur projet d'avenir. 15 structures ont été contrôlées en 2017. 17 volontaires ont été rencontrés. Un seul contrôle de non-conformité a été relevé avec une demande de régularisation immédiate.





Illustration 19 : Visite de l'entreprise Celtigel du Groupe LE GRAET par François HOLLANDE, président de la République – 28 avril 2017

2. Soutenir les activités économiques et les créations d'emplois

2.1. Les aides au secteur agricole

Cette année 2017 a permis de résorber, en grande majorité et dans des délais contraints, les retards de traitement et de paiement des soutiens directs des campagnes 2015, 2016 et en partie 2017. L'année marque également une avancée notable pour le deuxième pilier de la PAC (mesures agro-environnementales, investissements et installation), conditionnée cependant à la mise à disposition et à l'évolution des outils fournis.

La conjoncture dans les filières s'est améliorée. Néanmoins, la vigilance reste de mise sur la filière porcine avec des prix en retrait depuis la fin de l'été, sous le seuil des 1,20 €/kg. Le prix moyen sur l'année 2017 est de 1,37 €/kg, supérieur de 6 % à celui de 2016.

La filière lait a subi les tensions sur le marché du beurre. En moyenne sur l'année 2017, le prix du lait est de 335 €/1000 l, soit une hausse de 19 % par rapport à 2016.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Une amélioration est constatée pour les filières viande bovine, volailles et œufs mais limitée pour les productions végétales. Le secteur arboriculture (pommes couteaux et cidres) a subi le gel d'avril et ses conséquences en pertes de récoltes. Pour les légumes de plein champ, il est fait le constat d'une année décevante mais pas catastrophique.

La tenue des États généraux de l'alimentation a permis de renouer le dialogue entre producteurs, industriels, distributeurs et consommateurs et d'établir des constats partagés. Il n'en reste pas moins que les négociations commerciales sur les prix payés aux producteurs demeureront difficiles dans l'attente du projet de loi 2018.

Les effets de la crise agricole persistent pour certains avec de nombreux cas de souffrance individuelle insuffisamment repérés par la cellule de veille sociale pourtant active et en partenariat réellement partagé.

2.1.1. Agriculture durable

Les mesures du « premier pilier » de la PAC (Politique Agricole Commune)

La PAC est organisée en 2 piliers. Le 1^{er} pilier, le plus important puisqu'il représente 80 % des dépenses, porte sur les mesures de soutien aux marchés et aux revenus agricoles.

- La campagne de dépôt des demandes d'aides découplées du premier pilier de la PAC 2017 a concerné 7030 dossiers déposés exclusivement par télédéclaration.
- Les droits à paiement de base (DPB), supports des paiements découplés, auxquels s'ajoutent les paiements verts, redistributifs et jeunes agriculteurs, ont fait l'objet du dépôt de 1 138 demandes d'attributions ou de transferts.
- 3 951 dossiers de demandes d'aides couplées aux productions animales ont été déposés (aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers, aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio, aide aux ovins, aide aux caprins) ainsi que 1 427 dossiers de demandes d'aides couplées aux productions végétales (aides à la production de légumineuses fourragères, aux protéagineux, à la production de chanvre).
- Afin de palier aux retards des paiements des aides PAC, consécutifs à la réforme de la PAC en 2015 et à la révision du registre parcellaire graphique, 6 150 demandes d'ATR (apport de trésorerie remboursable) ont été traitées.
- Le montant annuel global des aides couplées et découplées de la PAC reste proche de 130 millions d'euros.



La coordination des contrôles

- La coordination des contrôles en exploitations agricoles a traité près de 1 650 mises en contrôles.
- Dans un esprit de dialogue et de responsabilité, les représentants de l'État et des organisations professionnelles agricoles se sont mobilisés pour conduire une réflexion visant à rendre les contrôles plus efficaces et plus acceptables. Ainsi le 12 décembre 2017 le préfet de la région Bretagne, le procureur général de la cour d'appel de Rennes, les quatre préfets bretons et les présidents des chambres d'agriculture bretonnes ont signé la charte régionale des contrôleurs et des contrôlés en exploitation agricole.

2.1.2. Compétitivité de l'agriculture

La DDTM est service instructeur des mesures du second pilier de la PAC pour le compte du Conseil régional, autorité de gestion.

Mesures agro-environnementales et climatiques, agroécologie

- 14 territoires ont élaboré en 2015 et 2016 un projet agro-environnemental et climatique (PAEC), les Côtes-d'Armor sont ainsi couvertes à 99 % en 2017.
- Pour 2017, 1 178 agriculteurs sont engagés dans une MAEC (mesure agro-environnementales et climatiques) et 331 dans l'agriculture biologique, ainsi 15 % des surfaces agricoles du département sont engagées dans des mesures en faveur de l'agroécologie.



Les aides à l'installation

- 148 projets d'installations ont été aidés dans les Côtes-d'Armor en 2017 (131 en 2016). Ce chiffre démontre le maintien de la dynamique d'installation dans le département avec une proportion d'installations majoritaire.
- La dotation jeune agriculteur (DJA) a représenté un montant total d'aides d'un peu plus de 2,8 M€ soit en moyenne de 19 025 € par installation, en augmentation par rapport aux années précédentes (15 600 € en 2015, 18 809 € en 2016).



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

- À compter du 1er juin 2017, les fonds jusqu'alors dédiés aux prêts bonifiés devenus peu attractifs en raison des taux d'emprunt faibles ont été réaffectés vers la DJA.
- 180 parcours de professionnalisation personnalisés ont été agréés en 2017. Une aide de 90 000 € a été accordée à la Chambre d'agriculture pour en assurer le suivi.

Les aides aux investissements dans les exploitations agricoles

- La mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aide à la modernisation des exploitations dans le cadre du plan de développement rural breton (PDRB) sous la gouvernance du Conseil régional s'est poursuivie en 2017 au rythme de 2 appels à projets par an.
- Sur 443 dossiers déposés, 394 dossiers ont obtenu un accord de subvention : 9,65 M€ d'aides ont ainsi été octroyés (4,8 M€ de part nationale et 4,85 M€ de financement européen).
- Après une interruption des paiements au deuxième semestre 2016, les mises en paiement des dossiers 2015 et 2016 ont repris en début d'année. 90 % des dossiers n'ayant reçu qu'un acompte en 2016 ont été soldés en 2017. 55 % des demandes de paiement reçues depuis 2015 ont été traitées mais le stock de 245 demandes restant à traiter reste élevé. Le résorber constituera la priorité de l'activité en 2018 pour revenir à une situation de traitement en flux tendu.

2.1.3. Conjonctures et filières

Bilan des mesures fonds d'allègement des charges (FAC) 2017

Le pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, acté en juillet 2016, s'inscrit dans la continuité du plan de soutien à l'élevage 2015-2016.

Le dispositif de l'année blanche a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017. 73 dossiers année blanche ont été reçus, mais seulement 36 dossiers étaient éligibles.

Dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles (PCREA), il a été également mis en place une aide à la trésorerie aux producteurs de lait en difficulté. L'aide forfaitaire est de 1 000 € par exploitation.

Ce dispositif a été géré en deux temps :

- une « procédure simplifiée » réalisée par France Agrimer. Le versement de l'aide a été effectué en fin d'année 2016.
- une « procédure complémentaire » gérée par la DDTM.

Au global, 1 616 exploitations ont bénéficié de cette mesure pour un montant de 2 454 K€.

Cellule de veille sociale

Dans le contexte de crise agricole, une cellule de veille sociale a été mise en place. Il s'agit d'un dispositif d'alerte qui oriente les exploitants agricoles vers les partenaires compétents. En 2017, 60 situations ont été examinées lors de 5 comités. Un comité élargi à toutes les organisations professionnelles agricoles s'est déroulé le 2 juin 2017 et a permis la présentation des situations des revenus et des trésoreries dans les filières bovines,



lait et viande. Le bilan de fonctionnement fait apparaître une bonne collaboration entre les membres de la cellule pour les dossiers qui sont partagés, néanmoins il y a peu de détection issue des partenaires économiques.



Calamités agricoles : gel en arboriculture

Deux épisodes de gel consécutifs ont eu lieu du 18 au 21 avril et du 26 au 27 avril 2017. Une demande de reconnaissance de calamité agricole a été sollicitée par la maison cidricole de Bretagne, la Chambre d'agriculture 22, le GAB 22 (groupement des agriculteurs bio) et la Confédération paysanne par courriers des 27 avril, 2 mai et 17 mai 2017, portant sur les pertes de récolte des pommes à couteaux, pommes à cidre, poires, kiwis et fraises.

La demande de reconnaissance a été également sollicitée au niveau des trois autres départements de la région Bretagne. Une harmonisation régionale a conduit à mener une enquête auprès des arboriculteurs.

Les pertes de production sur pommes de table et pommes à cidre ont été estimées à 55 %. La répartition géographique étant hétérogène, l'ensemble du département est susceptible d'être concerné par les pertes. Le dossier de demande de reconnaissance a été transmis au ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour un passage en comité national de gestion des risques en agriculture en 2018.

2.1.4. Foncier agricole

La pression sur le foncier agricole est toujours forte avec 1150 demandes d'autorisations d'exploiter déposées, 10 mises en demeures signalées, 67 recours gracieux et 8 contentieux ouverts au Tribunal administratif.

Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), applicable depuis le 1er juillet 2016, prévoit, dans ses dispositions, sa révision après un an d'application. Depuis juin 2017, le groupe de travail qui avait contribué à son élaboration s'est réuni à plusieurs reprises. Un consensus a été trouvé sur la révision de plusieurs points, notamment sur la prise en compte des échanges parcellaires, sur une clarification des parcelles de proximité, sur la priorité à l'agriculture biologique, et sur une légère simplification du mode de calcul des distances.

Un avis préfectoral sur le projet de révision du SDREA et une présentation formelle à la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural seront à programmer en 2018.



Développement des groupements agricoles d'exploitation en commun : 285 dossiers ont été déposés en 2017, dont 53 nouveaux agréments de GAEC accordés. Au niveau des contrôles des GAEC : 2 retraits d'agrément ont été effectués et 16 mises en demeure.

2.2. Valorisation des ressources de la mer

2.2.1. Les énergies marines renouvelables

Le département des Côtes-d'Armor est impliqué au premier chef dans la dynamique nationale de développement des énergies marines renouvelables (EMR).

A court terme, le département des Côtes-d'Armor et les services de l'État sont concernés par deux projets majeurs.

Le parc hydrolien de Paimpol-Bréhat

Le site du plateau de la Horaine, au nord-est de l'île de Bréhat, a été identifié comme un gisement intéressant de courant, susceptible d'être exploité pour la production électrique comme site d'essais et d'expérimentation. Le projet de parc hydrolien revêt un caractère expérimental et est sur le plan technique particulièrement innovant.

Le projet EDF consistait à implanter sur le site un parc d'essais de 4 hydroliennes de grande dimension et à les connecter au réseau.

Par voie de presse en date du 5 novembre 2017, EDF a annoncé sa décision d'arrêter le projet de tester deux hydroliennes OPEN HYDRO sur le site expérimental de Paimpol-Bréhat.

EDF est aujourd'hui à la recherche d'industriels susceptibles de venir tester leur machine. Le site d'essais de Paimpol-Bréhat pouvant accueillir quatre hydroliennes, les sociétés Construction Mécaniques de Normandie et HYDROQUEST, fabricant et concepteur de l'hydrolienne à axe vertical de type SEARIEUS, se sont rapprochées d'EDF afin d'évaluer la faisabilité d'installer et de tester leur hydrolienne sur le site de Paimpol-Bréhat pour une période de test d'au maximum 6 mois. Il est prévu d'immerger cette hydrolienne courant 2018.

Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc

Le projet éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc initié par le Gouvernement en 2009 et ayant fait l'objet d'un appel d'offre en 2012, est maintenant entré dans la phase préalable au démarrage des travaux.

Pour rappel le montant de l'investissement est estimé à 2,5 Milliards d'euros, le projet prévoit l'implantation de 62 éoliennes de 8 MW.

L'année 2017 a été marquée par la fin de l'instruction des demandes d'autorisations portées par Ailes Marines et RTE et par la signature des différents actes administratifs autorisant le projet et ses raccordements au réseau électrique, ainsi que par les procédures engagées en recours contre lesdits actes. Les services de l'État se sont coordonnés pour l'instruction de ces procédures complexes et interdépendantes. Une première réunion du comité de gestion et de suivi du projet a eu lieu en octobre. Cette instance, présidée par le préfet des Côtes-d'Armor, réunit les représentants des services de l'État,



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

du gouvernement de Jersey, des collectivités, des sites Natura 2000 et des associations professionnelles intéressées, ainsi que les deux maîtres d'ouvrage. Elle a pour objectif de veiller à l'application de l'ensemble des mesures relatives à la protection de l'environnement et de la biodiversité et peut adapter ces mesures en s'appuyant si besoin sur un conseil scientifique composé d'experts.

Le travail de concertation s'est également poursuivi en 2017 concernant l'aménagement du port de Saint-Quay-Portrieux, comme port de maintenance du parc éolien, avec l'organisation de groupes de travail informels entre les maîtres d'ouvrages et les parties prenantes.



Illustration 20 : CODERST du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc – 24 mars 2017

2.2.2. La gestion du domaine public maritime (DPM)

290 actes de gestion domaniale pour occupation temporaire du domaine public maritime (autorisations d'occupation temporaire, concession, transfert de gestion, retraits, dérogations...) ont été instruits en 2017.

Parmi tous ces actes, on peut mentionner les dossiers suivants à enjeux en cours d'instruction :

- la signature des deux autorisations domaniales pour la construction du parc éolien offshore de Saint-Brieuc et son raccordement ;
- le déroulement de l'enquête publique concernant le renouvellement de l'autorisation du câble « FLAG » de télécommunication entre la France (Plouha) et les Etats-Unis ainsi que celui entre la France (Plérin) et la Grande-Bretagne ;



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

- le déroulement de l'enquête publique concernant le renouvellement de l'autorisation du câble « APOLLO » de télécommunication entre la France (Lannion) et les Etats-Unis ;
- des procédures de transfert de gestion ont par ailleurs été lancées en 2017 (Kerbors, Perros -Guirec, Pouldouran et Trédarzec).

Les principaux points traités en 2017 dans le cadre de la gestion domaniale du littoral ont concerné :

Les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL)

Conformément aux préconisations nationales, la DDTM incite les collectivités à la mise en place de zones de mouillages et d'équipements légers afin de regrouper le stationnement des navires de plaisance dans des conditions satisfaisantes, tant en ce qui concerne les usages nautiques que la protection de l'environnement.

Ainsi fin 2017, sur les 4 000 postes de mouillage existants sur le littoral, près de 80 % d'entre eux sont localisés à l'intérieur d'une zone d'équipement léger. En 2017, 5 ZMEL ont été renouvelées sur 2 communes (Kerbors et Saint-Cast-Le-Guildo).



Illustration 21 : Zone de mouillages « Les hôpitaux » à Erquy

Manifestations sportives

22 autorisations de circulation sur le domaine public maritime ou autorisations d'occupation du domaine public maritime ont été délivrées pour des manifestations sportives, avec la poursuite d'un développement des activités type « trail », tant en nombre d'événements que de participants.



Stratégie gestion DPM (domaine public maritime)

Avec près de 500 km de côtes, les Côtes-d'Armor disposent d'un potentiel fort en matière maritime, avec notamment une quarantaine de ports répartis le long de la côte, dont 17 ports de pêche et de commerce. Ce linéaire de côte présente par ailleurs de nombreux sites préservés, dont plusieurs ont été acquis par le département et le conservatoire du littoral.

C'est un territoire qui attire, du fait de paysages renommés et d'un important patrimoine bâti, mais qui demeure sensible aux pressions humaines. L'enjeu principal de la stratégie sera donc de concilier le maintien des activités et le développement économique avec la qualité des milieux naturels.

Les objectifs de ce document de stratégie sont de faire respecter les règles d'usage du DPM, d'éviter une appropriation de celui-ci par les usagers et de préserver ou de restituer au domaine son caractère naturel. Le document de stratégie avec ses grandes orientations fait l'objet d'une consultation des services engagée fin 2017, avec l'objectif d'une approbation de cette stratégie courant le premier semestre 2018.

Il convient de noter que la gestion du trait de côte s'intègre dans cette stratégie globale mais fera l'objet d'un développement dans une stratégie spécifique dont l'approbation est prévue selon le même calendrier.

2.2.3. Le domaine portuaire

Comme chaque année, la DDTM a participé à la plupart des conseils portuaires qui se sont tenus en 2017, en particulier sur les principaux ports du département, qu'il s'agisse des ports de commerce ou de pêche.

L'année 2017 a été marquée par le renouvellement de la composition de l'assemblée commerciale de la station de pilotage des Côtes-d'Armor qui assure le pilotage obligatoire sur les ports du Légué et de Tréguier, avec l'entrée de la Région dans cette assemblée suite au transfert à son profit de la compétence portuaire sur le port du Légué. La réunion de l'assemblée commerciale en fin d'année 2017 a été l'occasion d'un échange sur une éventuelle collaboration avec la station de pilotage de Lorient.

La DDTM a également été fortement mobilisée sur le port de Tréguier, pour lequel elle a œuvré à favoriser l'émergence d'un projet partagé entre les différents acteurs locaux que sont le département, la commune et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Enfin, divers projets d'aménagements portuaires ont été accompagnés par les services de l'État (projet de travaux sur la cale de Cannevez dans le port de Saint-Cast-le-Guildo, projet d'extension des ports de Lézardrieux et de Trébeurden...).

2.2.4. Les cultures marines

En 2017, 199 demandes d'exploitants en cultures marines ont été instruites et ont fait l'objet de 250 autorisations d'exploitation de cultures marines, pour des changements de titulaire, des modifications de la géométrie des concessions (création, reclassement, agrandissement, réduction), des changements de techniques ou d'espèces ou des renouvellements de concessions.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Le renforcement des contrôles sur le terrain

L'unité cultures marines a renforcé ses contrôles sur le terrain, notamment concernant les contrôles de concession et les déchets conchylicoles. Plusieurs procédures de mise en demeure ont été adressées aux concessionnaires pour des remises en l'état.

Le suivi de la qualité des zones conchylicoles

L'année 2017 s'est traduite par une poursuite de l'amélioration de la qualité sanitaire des zones conchylicoles. La réalisation d'une étude sanitaire a par ailleurs abouti à la subdivision de la zone de production « Baie de la Fresnaie » et à l'extension de la zone « Baie d'Yffiniac Sud » vers l'ouest afin de tenir compte de l'évolution des apports microbiologiques.

Aménagements conchylicoles en Baie de Paimpol : projet de village ostréicole de Boulgueff et création de zones de dépôt



Illustration 22 : Fillière à moules en Baie de Saint-Brieuc – 25 juillet 2017

La commission des cultures marines du 10 mars 2017 a émis un avis favorable sur la création de deux lotissements de concessions de dépôts à huîtres à Port-Lazo (Plouézec) et Kérarzac (Paimpol). Les autorisations d'exploitations ont été délivrées en septembre 2017, permettant aux professionnels de mettre en place leurs installations. Ces autorisations expérimentales ont été délivrées pour une période d'un an. Un comité de suivi a été constitué, se réunissant le 31 août 2017 sous la présidence du sous-préfet de Guingamp, regroupant les services de l'État, des représentants des professionnels, des élus locaux ainsi que des riverains et associations environnementales, afin d'étudier les éventuels impacts de ces zones de dépôts, notamment en termes de conciliation des usages. Seuls les professionnels ayant fait une demande d'installation dans le projet de zone ostréicole de Boulgueff ont été retenus.



Plusieurs réunions informelles se sont tenues courant 2017 pour relancer les réflexions sur un éventuel projet de village ostréicole, sans succès à ce jour.

Diversification des activités

On observe depuis ces dernières années une volonté de diversification des professionnels des cultures marines et de la pêche. Outre les activités de dégustation, cette volonté de diversification se tourne vers le domaine de l'algoculture.

Ainsi, un projet d'aquaculture intégrée multitrophique a été lancé par la Société Symbiomer. Une concession de 3 hectares lui a ainsi été octroyée en octobre 2017 pour l'élevage de poissons et d'algues, à l'issue d'un vaste processus de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

2.2.5. La pêche

Un atout économique pour le département

La filière pêche représente 60 millions d'euros de chiffre d'affaires avec plus de 21 000 tonnes de poissons et de coquillages débarquées dans les deux criées costarmoricaines. Ces chiffres représentent un léger recul de la quantité (- 5 %) et une augmentation de la valeur (+ 8 %) par rapport à 2016.

Elle procure 1 060 emplois directs, étant entendu qu'il est admis qu'un emploi direct génère 5 emplois à terre indirects.

Une flotte côtière stable mais âgée

La flotte de pêche des Côtes-d'Armor compte 280 navires de pêche professionnelle actifs en 2017 ce qui représente 23 % de la flotte bretonne et 4 % de la flotte de pêche nationale en nombre et en puissance.

90 % de ces navires pratiquent des sorties courtes à la journée en pêche côtière et petite pêche, le reste de la flottille étant constitué de navires effectuant une activité de pêche au large.

De façon encore plus forte qu'au niveau national, la flottille est âgée avec 78 % des navires de pêche des Côtes-d'Armor qui ont plus de 20 ans dont 37 % de plus de 35 ans.

Une flotte hauturière stratégique et en renouvellement

La flotte de pêche hauturière (armements EOZAN et PORCHER) des Côtes-d'Armor est en processus permanent de renouvellement, avec l'entrée en flotte en 2017 de navires neufs (construits au chantier naval de la SOCARENAM à Boulogne-sur-Mer). Ces deux armements contribuent de manière significative au chiffre d'affaires des criées des Côtes d'Armor.

La coquille Saint-Jacques, une pêcherie emblématique des Côtes d'Armor

La campagne de coquille Saint-Jacques 2017-2018 s'est ouverte dans un contexte d'augmentation de la ressource. Sur la base des préconisations de l'Ifremer, le Comité régional des pêches maritimes et des



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

élevages marins (CRPMEM) a fixé à 3 850 tonnes la quantité de coquilles Saint-Jacques ouvertes à la pêche dans la baie de Saint-Brieuc pour la campagne 2017-2018.

221 licences ont été attribuées pour pratiquer la pêche à la coquille Saint-Jacques dans les eaux costarmoricaines. Comme chaque année, la campagne est fortement mobilisatrice. En effet, la grande majorité des 250 navires immatriculés dans les Côtes-d'Armor en petite pêche et pêche côtière (80 % sont des navires du département) y prend part.

Des contrôles en mer ou au débarquement sont organisés durant les journées de pêche à la coquille Saint-Jacques. Une surveillance aérienne est également assurée par un agent de l'unité littorale des affaires maritimes des Côtes-d'Armor, au moyen d'un aéronef affrété par le Comité départemental des pêches maritimes des Côtes-d'Armor.

2.3. Renforcer la compétitivité des entreprises

2.3.1. L'activité économique du département

Le chiffre d'affaires global réalisé par les entreprises du département, mesuré au travers de la TVA collectée en 2017, est supérieur de + 5,4 % à celui de 2016, soit une hausse de 1,3 milliard €.

La hausse est de + 11,38 % pour le chiffre d'affaires (CA) des grandes entreprises (qui représentent le quart du CA départemental) et de + 3,34 % pour les TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises).

S'agissant de l'investissement des entreprises, il enregistre également une croissance annuelle de + 5,7 % avec là encore une évolution plus favorable pour les grandes entreprises (+ 27,91 %) que pour les TPE et PME (+ 2,23 %).



Illustration 23 : Visite de l'UCPT de Paimpol – 31 août 2017



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

L'analyse par secteur d'activité fait apparaître que les 4 principaux secteurs d'activité du département (sur 11), connaissent une nette progression pour leur chiffre d'affaires et que seul le secteur de l'agriculture-pêche est en recul en matière d'investissement.

Variation 2016/2017	Chiffre d'affaires	Poids du secteur	Investissement	Poids du secteur
<i>Agriculture sylviculture pêche</i>	5,52 %	10,76 % (2,72 milliards €)	- 3,90 %	25,92 % (55,4 millions €)
<i>Industrie (dont agro-alimentaire)</i>	6,66 %	29,21 % (7,38 milliards €)	6,72 %	19,81 % (42,3 millions €)
<i>Commerces et réparation auto</i>	6,58 %	32,34 % (8,17 milliards €)	47,60 %	11,26 % (24,1 millions €)
<i>Construction bâtiment</i>	8,62 %	8,32 % (2,10 milliards €)	16,49 %	5,54 %
Ensemble des 11 secteurs d'activité	5,40 %	5,4 % 25,2 milliards €	5,70 %	5,70 %

2.3.2. Le crédit d'impôt compétitivité – emploi (CICE)

Le CICE bénéficie à toutes les entreprises employant des salariés, quel que soit le secteur d'activité. Le CICE correspond à 6 % de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC (après avoir été au taux de 4 % sur les rémunérations versées en 2013, année de démarrage du dispositif).

Résultats cumulés, depuis le lancement du dispositif :

- PME et TPE soumises à l'impôt sur les sociétés : 24 000 entreprises ont bénéficié de 247,5 millions €, soit un montant moyen de 10 246 €.
- TPE soumises à l'impôt sur le revenu : 7 399 entreprises ont bénéficié de 12,5 millions €, soit un montant moyen de 1 684 €.

Au total ce sont 260 millions € qui ont été versés aux entreprises du département.



2.3.3. Le soutien aux projets locaux

Dans l'arrondissement de Guingamp

Le sous-préfet de Guingamp et son équipe ont suivi plusieurs projets structurants comme la mise en œuvre de la convention de revitalisation du bassin de Rostrenen, le lancement du projet "Pro park" porté par l'En-Avant de Guingamp et l'accompagnement des acteurs locaux en faveur du développement de la Vallée des Saints à Carnoët (337 000 visiteurs en 2017, près de 500 000 visiteurs attendus en 2018).

Dans l'arrondissement de Lannion

La sous-préfète de Lannion a apporté appui technique et conseils aux projets liés à l'entreprise SILLIA (au titre du suivi des engagements développements de l'entreprise par le groupe italien repreneur RECOM) ou encore à l'entreprise ALCATEL Lucent (dans le contexte de sa reprise par le groupe finlandais NOKIA).

2.3.4. Le plan départemental d'intelligence économique

La politique publique d'information stratégique et de sécurité économiques, laquelle est résumée sous le vocable de « l'intelligence économique », vise à renforcer l'action menée en faveur de la protection et de la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques fondamentaux de la Nation. Cette politique est élaborée par le Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques. Au plan régional, la coordination est confiée au Préfet de région qui s'appuie notamment sur un réseau de sous-préfets référents. Pour le département des Côtes d'Armor, cette fonction est exercée par le Secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc.

La notion d'intelligence économique intègre en particulier l'identification des risques et menaces pour les entreprises (contrefaçon, piratage informatique, intrusions, etc.) et la mise en œuvre de mesures de protection de ses savoirs-faire (sécurisation des systèmes d'information, encadrement de l'accueil de personnes extérieures à l'entreprise, discrétion lors de déplacements professionnels...).

La mission du référent départemental est d'assurer une fluidité de l'information des divers services qui interviennent sur ce champ (services de police, gendarmerie, services de la défense, Douanes, Direction départementale de la sécurité intérieure, Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, CCI ...). Ces services interviennent au quotidien auprès des entreprises soit pour conseiller et résoudre les problèmes rencontrés, soit pour les dépôts de plaintes. Le référent départemental coordonne aussi des actions communes de sensibilisation.

Au cours de l'année 2017, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- La mobilisation du réseau de l'État travaillant sur la sécurité économique,
- L'identification en amont des entreprises,
- La visite des délégations étrangères dans les entreprises,
- La participation de l'État à la Foire exposition de Saint-Brieuc en septembre 2017.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

En outre, une conférence à destination des entreprises sur le vol des données a été organisée ainsi qu'une réunion départementale à l'attention des intercommunalités, lesquelles gèrent la compétence économique.



Illustration 24 : Eric Quilliou, chargé de mission « Intelligence économique »

2.4. Mesures en faveur des personnes confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle

2.4.1. Les contrats aidés

L'année 2017 a été marquée par une forte contraction du nombre des contrats aidés octroyés ainsi que par un resserrement des structures et publics bénéficiaires au second semestre se traduisant :

- par l'arrêt des renouvellements des emplois d'avenir à la mi-août 2017 et par l'arrêt définitif de la mesure au 31/12/2017,
- par l'arrêt de la prescription des contrats aidés du secteur marchand à compter du 11 août 2017,
- par l'instauration, dès le 1er septembre 2017, d'une procédure de dérogation expresse pour toute prescription de contrat aidé dans le secteur non marchand.

Conformément aux instructions ministérielles, les dérogations ont été réservées de manière prioritaire aux structures relevant de l'urgence sanitaire et sociale, aux communes rurales, à l'enseignement (poste d'auxiliaire de vie scolaire ou employé de vie scolaire – AVS/EVS). Cependant, dans la mesure où l'enveloppe départementale le permettait, une attention particulière a été accordée à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et en particulier : les travailleurs handicapés, les demandeurs d'emplois de très longue durée, les seniors.

130 demandes de dérogation ont été traitées pour 100 dérogations accordées, les refus opposés tenaient au fait que les structures demandeuses se situaient hors du champ des secteurs prioritaires définis par le Gouvernement.



2.4.2. Le dispositif local d'accompagnement (DLA)

le Dispositif local d'accompagnement (DLA) permet aux structures d'utilité sociale employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopérative à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi. C'est un dispositif public présent sur tout le territoire.

L'enveloppe financière 2017 pour le département s'est élevée à 216 000 €, dont 93 000 € au titre du fonctionnement (Bretagne active est l'opérateur unique du DLA dans le département) et 123 000 € au titre du fonds d'ingénierie (permettant le paiement des consultants intervenant dans un cadre collectif ou individuel sur prescription de Bretagne active).

Les structures de l'économie sociale et solidaire accompagnées dans le cadre du DLA ressortent principalement de l'animation sociale, du sport, et des arts et de la culture. Mais d'autres associations relevant de divers autres secteurs tels l'agriculture, les services aux personnes ou le médico-social ont pu bénéficier de ce dispositif.

29 structures ont été bénéficiaires d'un diagnostic partagé et 22 d'ingénierie.

L'ingénierie porte, par ordre d'importance, principalement sur des besoins de développement d'un projet/d'une stratégie (50 % des situations), ensuite sur un besoin de structuration des ressources et de l'organisation interne (25 % des situations), sur une aide à la structuration du modèle socio-économique et de la gestion financière (20 % des situations) et enfin sur une aide à la mutualisation et au partenariat (5 % des situations).



Le Dispositif local d'accompagnement

2.4.3. L'insertion professionnelle des migrants

Dans le cadre du plan national d'insertion professionnelle de 1000 réfugiés, l'Afpa de Languoux a accueilli, début décembre 2017, 22 migrants devant bénéficier d'un parcours de formation dans les filières du BTP et du commerce afin de favoriser leur insertion professionnelle. Ce dispositif doit se poursuivre en 2018 par l'achèvement du parcours de cette première vague et par l'accueil d'une seconde vague de migrants.

Quelques difficultés ont été observées quant à l'état de santé des bénéficiaires du dispositif, parfois très dégradé, qui nécessitera une amélioration de la coordination des acteurs publics en 2018.



2.5. Le dialogue social territorial

L'année 2017 a été marquée par la réactivation du groupe de travail installé sur le territoire de Saint-Brieuc Lamballe en décembre 2014, issu de la Conférence Sociale créée par le Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

Constitué des partenaires sociaux volontaires et copiloté par l'UD DIRECCTE Côtes d'Armor (unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence et de la Consommation du Travail et de l'Emploi) et la Région, le groupe de travail s'est réuni à une fréquence mensuelle sur le thème imposé de la sécurisation des parcours professionnels.

Le 2 octobre 2017, le Bureau de la Conférence Sociale a approuvé le projet commun des membres du groupe de travail. Baptisé « SéPaP », ce projet vise à répondre de manière concertée, par la formation, à l'objectif de sécurisation des parcours professionnels des salariés en poste, ainsi qu'aux besoins en compétences des entreprises à court et moyen termes.

Cofinancé par l'État et la Région Bretagne, ce projet devrait être porté au plan administratif par le FONGECIF de Bretagne, sous la responsabilité opérationnelle d'un comité de pilotage composé des partenaires sociaux, du FONGECIF, de la Région Bretagne et de l'État.

Il s'agira pour l'essentiel :

- de conduire des entretiens stratégiques orientés (sécurisation des parcours professionnels / besoins de compétences) auprès d'une centaine de dirigeants de TPE-PME (- de 100 salariés en priorité) du secteur de la production (y compris du BTP) ;
- de mobiliser les institutions représentatives du personnel de ces entreprises, lorsqu'elles existent, afin de les associer à la démarche ;
- de détecter les actions ressources humaines/emploi/orientation/formation intra ou inter-entreprise(s) qui pourraient être rapidement mises en œuvre sur le terrain ;
- d'assurer l'ingénierie, la mise en œuvre et le suivi des actions qui auront été validées et priorisées par le comité de pilotage ;
- d'évaluer et de rendre compte des résultats obtenus dans les entreprises au bout de la 3ème et dernière année de l'opération SéPaP (fin 2020).

Négociations relatives aux conditions d'emploi des ramasseurs de cocos de Paimpol

Les 256 producteurs de cocos de Paimpol identifiés en 2016 emploient environ 2 000 saisonniers, dits plumeurs de coco. La récolte se fait à la main, conformément au cahier des charges de l'AOP. Les plumeurs sont rémunérés à la tâche en application des dispositions de la convention collective départementale applicable aux exploitations de polyculture, d'élevage et de cultures légumières de plein champ en date du 26 octobre 1982.

L'UD DIRECCTE a été saisie en 2016 de plaintes de salariés relatives à la difficulté de réaliser le niveau minimum de rendement fixé par la convention collective pour être payé au SMIC.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

L'UD DIRECCTE a demandé la position juridique conjointe des ministères du travail et de l'agriculture sur la possibilité pour les employeurs de déroger à l'obligation de contrôle de la durée du travail des salariés prévue par le code rural et de la pêche maritime. Le Préfet des Côtes d'Armor a ainsi saisi les deux cabinets ministériels sur une problématique d'interprétation du droit du travail pouvant avoir des répercussions socio-économiques non négligeables sur le département. Le 24 janvier 2017, les deux ministères ont apporté une réponse commune, affirmant que la production du coco de Paimpol ne pouvait bénéficier de la dérogation de tenue d'un décompte de la durée du travail et que les salariés rémunérés à la tâche devaient néanmoins bénéficier du SMIC horaire.



Illustration 25 : Visite d'une parcelle de Coco de Paimpol – 31 août 2017

A la suite de cette réponse, bouleversant profondément les organisations actuelles autour de la production du coco et ayant une incidence sur l'emploi et l'équilibre économique de la filière, plusieurs réunions ont eu lieu sur le 1er trimestre de l'année 2017 sous l'égide de l'UD DIRECCTE pour convenir des modalités de mise œuvre de la campagne 2017. Cette démarche de concertation visait à aboutir à un cadre juridique le plus sécurisé possible pour les producteurs et pour les salariés.

Ces réunions ont abouti à la signature d'un relevé de conclusions dans lequel ont été notamment actés :

- la mise en place de documents de décompte de la durée du travail des salariés,
- l'abaissement de la référence pour le calcul du salaire brut au kilo à 120 kg pour 7 heures pour la rémunération à la tâche,
- l'engagement des producteurs de rémunérer au SMIC les salariés n'atteignant pas le minimum de 120 kg.

Ces engagements se sont traduits par la signature, le 5 juillet 2017, d'un avenant spécifique à la convention collective départementale concernant les exploitations de polycultures, d'élevage et de cultures légumières de plein champ.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Durant la campagne de récolte 2017, l'inspection du travail a effectué 13 contrôles : dans tous les cas des relevés d'heures, qui constituaient le point central de la négociation, ont été présentés par les producteurs ; par ailleurs, sur la base des documents transmis, les salariés ont été rémunérés à hauteur des heures effectuées et dans le respect du SMIC horaire à l'exception de deux producteurs pour lesquels des régularisations ont été demandées pour 5 salariés au total.

Enfin, un contrôle effectué dans une maison d'habitation a permis de constater les conditions indignes dans lesquelles étaient hébergés des ramasseurs. La mobilisation immédiate des différents services, sous l'égide de la sous-préfète de Lannion, a permis de les reloger dans des conditions décentes à titre provisoire. Ce contrôle a été l'occasion de relancer une réflexion relative à l'hébergement des travailleurs saisonniers dans le cadre de la commission territoriale emploi formation de Guingamp-Lannion.





Illustration 26 : Visite du quartier de la Croix Saint Lambert – 19 janvier 2017

3. Contribuer au développement durable des territoires

3.1. Un appui financier et juridique apporté aux collectivités territoriales

3.1.1. Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les dotations de fonctionnement

Pour l'ensemble des collectivités locales du département des Côtes d'Armor, la DGF (dotation globale de fonctionnement) s'élève à 276 M€ en 2017 contre 283 M€ en 2016, soit une baisse entre les années 2016 et 2017 de 2,28 % (la baisse entre 2015 et 2016 était de 7,65 %).

DGF	Montant	Evolution 2016-2017	Evolution 2015-2016
2017	276 M€	- 2,28 %	- 7,65 %
2016	283 M€		
2015	306 M€		



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

La contribution au redressement des finances publiques est calculée au prorata des recettes de fonctionnement des collectivités, depuis 2014. En 2017, la contribution du bloc communal a été réduite de moitié par rapport à celle de 2016. En revanche, la contribution des régions et des départements demeure inchangée.

Le prélèvement était de 1,87 % en 2014, 2,52 % en 2015 et de 2,48 % en 2016.

Si le montant des dotations de fonctionnement (DGF, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), Dotation élu local, DGD notamment) est en baisse, les mécanismes de péréquation atténuent fortement ces diminutions (compensations fiscales +13,71 %, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dispositif de compensation péréquée (DCP), FPIC).



Illustration 27 : Rencontre territoriales 2017 en présence de Jacqueline Gourault, Ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur – 1 décembre 2017

Deux exemples :

- Le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), il s'élève, au niveau national, à 1 Md€ en 2017, comme en 2016. Pour les Côtes d'Armor, il était de 17,625 M€ en 2017, contre 16,700 M€ en 2016 et 13,671 M€ en 2015, soit une augmentation de 28,92 % depuis 2015.
- La péréquation verticale (c'est-à-dire de l'État vers les collectivités locales) assure une progression des montants (intégrés à la DGF) depuis plusieurs années.

Pour l'année 2017, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) ont, chacune, été abondées de 180 millions d'euros au niveau national. Pour les Côtes d'Armor :

DSU	Montant	Evolution 2017/2016
2017	3,954 M€	15,40 %
2016	3,426 M€	



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

DSR	Montant	Evolution 2017/2016
2017	32,911 M€	14,96 %
2016	28,627 M€	

Le soutien à l'investissement

L'État soutient la commande publique en subventionnant l'investissement des collectivités locales, au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Les aides à l'investissement des collectivités locales (DETR + FSIL) ont représenté, ces 4 dernières années :

2014 :	9,35 M €
2015 :	12,42 M €
2016 :	20,5 M €
2017 :	18,9 M €

Leur montant a doublé depuis 2014.

- **La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

En 2017, ce sont 183 projets qui ont reçu une aide financière de l'État, pour un montant total de 13 097 682 € d'aide (12 098 324 € en 2016), sur un montant de travaux évalué à 50 millions €. La dotation avant annulation de crédits était de 13 133 947 €.

Ces projets concernent le patrimoine immobilier, les équipements scolaires, l'assainissement, les équipements sportifs, la voirie, le tourisme, les services publics en milieu rural, etc.

Bilan de la DETR de 2014 à 2017 :

Année	Dossiers reçus	Projets subventionnés	%	Subvention	Evolution
2014	189	136	72%	9 353 456 €	0,15%
2015	275	217	78,91 %	12 429 025 €	33 %
2016	311	220	70,74 %	12 098 324 €	-2,26 %
2017	276	183	66,30 %	13 097 682 €	8,26 %



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

• Le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)

Le FSIL est divisé en deux parts : grandes priorités d'investissement et contrats de ruralité. En cumulant ces deux axes du FSIL, l'enveloppe s'est élevée, en 2017, à 5 816 838 €, et a permis de financer 69 projets.

- les grandes priorités d'investissement, à destination soit des opérations inscrites dans les pactes métropolitains d'innovation, soit des investissements des communes et de leurs groupements à fiscalité propre.

Année	Dossiers reçus	Projets subventionnés	%	Subvention	Part sur l'enveloppe régionale
2016	180	55 (53 +2)	30,56 %	8 289 617 €	2 830 100 € (2 dossiers)
2017	/	25	/	3 260 669 €	0 €

• Les contrats de ruralité

Désigné référent ruralité par le préfet pour l'ensemble du département, le sous-préfet de Guingamp et son équipe informent, mobilisent et accompagnent les services de l'État et les élus dans la déclinaison territoriale des mesures en faveur des territoires ruraux. Cette mission s'est notamment traduite en 2017 par des actions d'accompagnement des sous-préfets costarmoricens lors de la phase de conception des contrats de ruralités du département.

Le montant global de l'enveloppe consacrée aux contrats de ruralité s'élève à 2 556 169 €, pour 44 projets.



	PETR Guingamp	CCKB	Dinan agglomération	Lannion Trégor Cté	PETR St Brieuc	CC Loudéac
Enveloppe par secteur	558 070 €	83 643 €	517 334 €	442 215 €	673 646 €	281 261 €
Nbre de dossiers subventionnés	10	1	7	1	14	11



3.1.2. Le soutien au dynamisme des bourgs ruraux et des centres-villes »

L'État, la Région, l'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne et la Caisse des dépôts ont lancé en mars deux appels à candidatures pour soutenir les communes qui veulent réinventer leur centre par des programmes d'intervention globale : le premier concerne les villes, le second les bourgs ruraux.

Sur 60 projets retenus au niveau régional, 17 concernent des communes costarmoricaines.

5 projets sont en phase « études » : 3 bourgs (Evrans, Jugon-les-Lacs et Moncontour) et 2 villes (Plestin les Grèves et Tréguier).

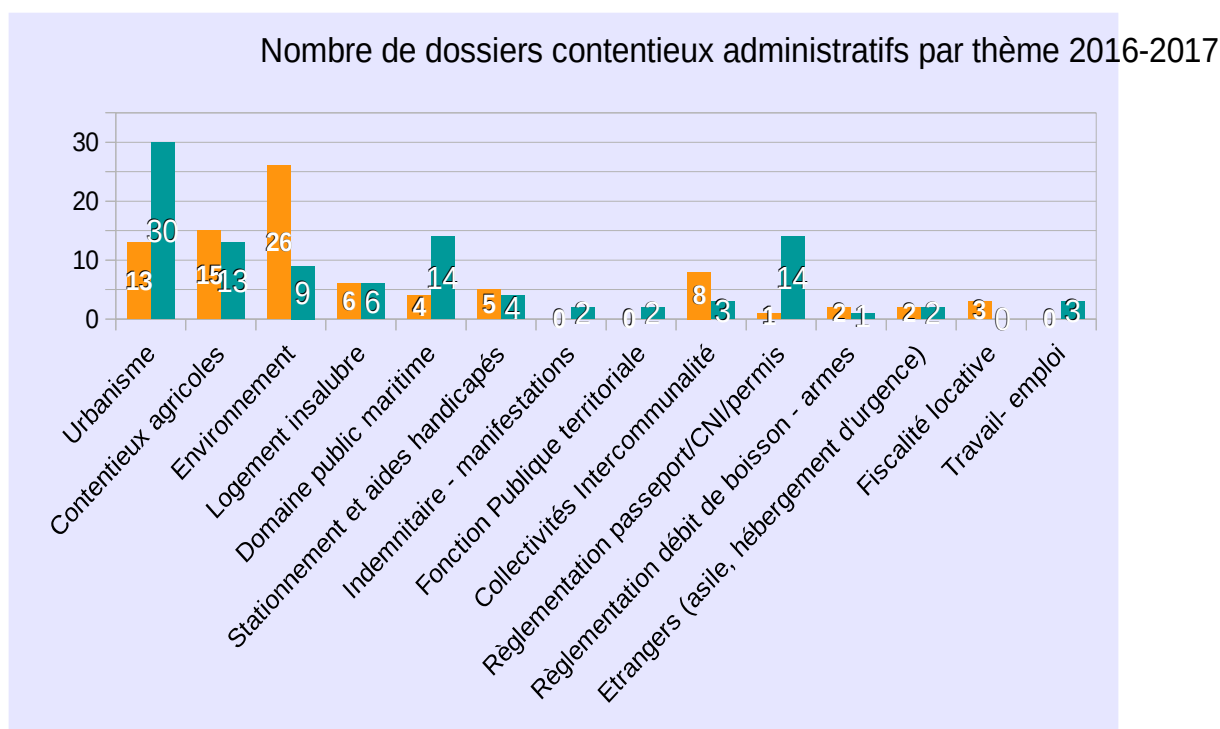
12 projets sont en phase opérationnelle : 8 bourgs (Cavan, Languédias, Laurenan, Mellionec, Pleslin Trigavou, Plouaret, Pommerit-le-Vicomte et Tressignaux) et 4 villes (Quintin, Lannion, Guingamp et Saint-Brieuc).

Les protocoles et conventions avec les partenaires seront signés en 2018.

3.1.3. Le contentieux de l'État dans le département

En 2017, 103 instances sont recensées. Les contentieux majoritaires ont trait à l'environnement au sens large du fait de la configuration du département oscillant entre terre et mer (cultures marines, domaine public maritime, agriculture, environnement tels que contentieux algues vertes, extraction des sables coquilliers, etc). Les derniers mois ont vu un contentieux lié à l'intercommunalité se développer notamment sur la partie Ouest du département (Trégor, Guingamp, Paimpol).

Les contentieux administratifs relatifs à l'urbanisme et à l'environnement demeurent majoritaires dans le département.



3.2. La préservation de l'environnement et la valorisation des ressources

3.2.1. La lutte contre les pollutions d'origine agricole et la préservation de la qualité de l'eau

La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), pilotée par la DDTM, fédère l'ensemble des services de l'État qui interviennent dans les domaines de l'eau et de la nature. La MISEN assure la coordination départementale et la synthèse des actions des différents acteurs en matière de police de l'eau et d'environnement. Elle s'est réunie cinq fois en 2017 dans sa formation « comité permanent » et a fait l'objet de 15 réunions techniques. Le comité stratégique, présidé par l'autorité préfectorale, s'est réuni une fois en début d'année pour établir le bilan 2016 et définir les orientations et objectifs de l'année 2017. Le plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) stratégique validé en 2016 a commencé véritablement à être mis en œuvre courant 2017.

Lutte contre les pollutions d'origine agricole

- Déclaration des flux d'azote dans le cadre du programme d'actions régional nitrates

Depuis 2014, toute personne morale ou physique épandant des fertilisants azotés sur une parcelle située dans le département ou dont l'activité génère un fertilisant azoté a l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration des quantités d'azote de toutes origines épandues ou cédées.

Contrôle des exploitations

La DDTM réalise des contrôles dans les exploitations agricoles soumises au règlement sanitaire départemental et au régime déclaratif des installations classées. Les taux de contrôles sont établis en fonction des enjeux des différents territoires.



Illustration 28 : Contrôle d'une exploitation agricole – photo Chambagri Bretagne

À ce titre, 392 contrôles en exploitation agricole ont été réalisés en 2017. 215 (55 %) étaient conformes, 124 (32 %) ont donné lieu à un rappel réglementaire, 52 (13 %) à un arrêté de mise en demeure. Un procès-verbal d'infraction a été dressé et a donné lieu à une transaction pénale. 35 exploitations en situation de non-conformité ont été pénalisées au titre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC).



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

De plus, 87 contrôles du respect de l'obligation d'implanter un couvert végétal en période hivernale et des conditions de destruction de ces couverts ont été réalisés, donnant lieu essentiellement à des suites administratives.

Compte-tenu des enjeux de préservation des ressources souterraines en eau, des contrôles de forages en eau souterraines ont été réalisés sur les exploitations agricoles en même temps que les contrôles au titre de la directive nitrates. 128 forages ont ainsi été contrôlés. Ils ont tous fait l'objet d'un constat de non-conformité à l'arrêté préfectoral « forages » de 2016. Dans un premier temps un rappel à la réglementation a été adressé aux exploitants et, à défaut d'une mise en conformité dans les 3 mois, un rapport de manquement administratif leur a été transmis.

La continuité écologique

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des masses d'eaux et protéger la biodiversité. Le plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau prévu par la loi constitue un défi majeur : La liste des ouvrages prioritaires à aménager a été affinée en collaboration avec l'AFB, agence française pour la biodiversité : 208 ouvrages nécessitent encore un aménagement sur les rivières du département. 11 ont été instruits et ont fait l'objet de travaux en 2017 portant à 49 le nombre d'ouvrages améliorés.

Focus sur les sédiments de la Rance

Depuis des années, les bords de la Rance sont envahis de boues, affectant la pêche et le tourisme. À la suite de réunions techniques animées par le sous-préfet de Dinan, une solution d'épandage des sédiments a été trouvée ; une opération de valorisation agricole a ainsi pu être menée à l'été 2017.

Parallèlement, une mission d'inspection a été diligentée par le ministère de l'environnement, qui a identifié l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Rance Frémur comme maître d'ouvrage unique du programme expérimental de la gestion sédimentaire de l'estuaire.

Lors d'un comité de pilotage présidé par M. le Préfet de région le 20 novembre 2017, cette solution a été actée par l'ensemble des partenaires. Le programme expérimental d'extraction de 250 000 m³ de sédiments pendant cinq ans a été également validé. Le coût total du projet est estimé à 9,5 millions d'€, 60 % des financements étant assurés à ce jour.



Illustration 29 : Sédiments de la Rance – Photo EDF



3.2.2. La lutte contre les algues vertes

En 2017, un second plan de lutte contre les algues vertes (PLAV2) a été lancé par l'État, le Conseil régional, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Conseils départementaux du Finistère et des Côtes d'Armor et les collectivités territoriales concernées. Doté de 55,5 M€ sur 5 ans (2017-2021), il permettra d'aller plus loin en matière d'amélioration de la qualité de l'eau et de maîtrise des concentrations en nitrates, actuellement en nette baisse.

8 nouveaux projets de territoire ont été élaborés dans les baies les plus touchées, dont pour les Côtes d'Armor : la Lieue de Grève, Saint-Brieuc et La Fresnaye. Malgré les résultats déjà obtenus, l'effort doit être maintenu, poursuivi et amplifié, car les algues sont toujours là. Ces projets prennent en compte les spécificités locales (caractéristiques géographique et hydrographique, types de cultures et d'élevage...).



Illustration 30 : Réunion PLAV 2 sur les bassins versants de la lieue de Grève – 3 juillet 2017

Élaboré en concertation avec la Chambre régionale d'agriculture et les associations de protection de l'environnement, le second plan met encore davantage l'accent sur les actions préventives en recherchant une double performance économique et environnementale pour les exploitations agricoles et en encourageant les solutions innovantes, tant sur le plan technique que sur le plan des modalités de financement des actions locales.

Il est à noter que l'année 2017 a été marquée par des échouages massifs d'algues vertes en début de saison, en particulier en baie de Saint-Brieuc.



3.2.3. La police de l'eau et les politiques territoriales de l'eau

La DDTM a instruit 8 dossiers d'autorisation (dont les deux dossiers relatifs au parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc et à son raccordement), 26 dossiers d'autorisations complémentaires et 152 dossiers de déclaration (dont 51 avec prescriptions) dans le cadre des procédures installation, ouvrages, travaux et activités (IOTA) pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau (loi sur l'eau).

374 contrôles ont été réalisés, répartis en 290 contrôles administratifs et 84 contrôles sur le terrain.

Les contrôles ont notamment visé les serres et les aires de carénage. Les autres contrôles ont porté comme chaque année sur la gestion des eaux pluviales, le fonctionnement des réseaux d'assainissement et des systèmes de traitement des eaux usées (STEU) sur les travaux en milieu aquatique.

La conformité de l'épandage des boues de stations d'épuration a également été vérifiée sur les 73 stations qui pratiquent ces épandages agricoles.

L'année 2017 a été marquée par un important déficit pluviométrique qui a entraîné une baisse du niveau des retenues d'eau et des débits des cours d'eau. Un comité sécheresse réunissant l'ensemble des structures et organismes concernés par la production d'eau potable s'est réuni en janvier 2017 et un premier arrêté préfectoral réglementant les usages de l'eau dans le département a été pris suivi d'un second arrêté renforçant les mesures en mai. Les mesures de restriction ont été levées fin septembre suite au retour de pluies significatives.

Les deux derniers schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) en cours d'élaboration dans le département ont été soumis à enquête publique courant 2017. Le SAGE Argoat Trégor Goëlo a été approuvé par arrêté préfectoral en avril 2017 et le SAGE de la Baie de Lannion devrait l'être début 2018. Ainsi l'ensemble du territoire des Côtes-d'Armor sera couvert par des SAGE approuvés, ce qui traduit bien à la fois l'investissement de l'Etat et celui des collectivités locales pour disposer d'outils opérationnels de planification dans le domaine de l'eau.



Illustration 31 : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Argoat – Trégor - Goëlo » - 13 juillet 2017



La compétence attribuée aux EPCI sur la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), marque également un changement important dans le département pour le portage des actions de reconquête de la qualité des milieux. Cette réforme a nécessité de nombreux échanges entre les EPCI et les services de la DDTM, échanges qui permettent aujourd'hui d'avoir une vision claire des compétences qui seront exercées dans ce domaine pour les années à venir.

3.2.4. Prévention des risques environnementaux

L'autorisation environnementale

À compter du 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale. Cette réforme, s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et de la simplification administrative.

Depuis le 30 juin 2017, les porteurs de projet peuvent déposer des dossiers au titre de cette nouvelle procédure. Cette réforme consiste également à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir aux pétitionnaires une meilleure visibilité des règles dont relèvent les projets.



Cette nouvelle procédure exige une adaptation des intervenants (pétitionnaires, prestataires et Services de l'État) pour amplifier une instruction des dossiers en mode projet avec des délais plus contraints, en général limités à 9 mois.

Pour le département, la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) chargée de l'inspection des ICPE industries agroalimentaires et élevages, devient guichet unique pour ces dossiers lorsqu'ils relèvent principalement du régime des ICPE. En 2017, 5 dossiers ont été réceptionnés et sont en cours de traitement.

Surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

- Les ICPE civiles

L'unité départementale de la DREAL Bretagne est chargée de l'inspection des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) civiles des Côtes d'Armor¹. L'activité industrielle est principalement tournée vers le secteur de l'agroalimentaire. Le département compte plus de 340 ICPE soumises à autorisation en fonctionnement et une cinquantaine de carrières et de parcs éoliens en projet et/ou en fonctionnement.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

En 2017, l'instruction de demandes d'autorisation d'exploiter a été fortement focalisée sur l'éolien terrestre et l'année a été marquée par la mise en place de l'autorisation environnementale au 1er mars.

- **Les ICPE d'élevage et agroalimentaire d'origine animale**

En 2017, 520 contrôles des ICPE élevages dans un contexte de prix bas du porc notamment sur la fin de l'année, se sont déroulés dans un esprit très satisfaisant. Dans ce contexte apaisé et dans le dialogue, « **la charte régionale des contrôleurs et des contrôlés en exploitation agricole** » a été élaborée puis signée le 12 décembre 2017. Cette charte est d'ailleurs d'ores et déjà très largement appliquée dans le département des Côtes d'Armor.

La fluidité de communication avec la coordination des contrôles notamment en ce qui concerne la gestion des signalements, permet une adaptation fine et proche du terrain pour les éleveurs qui présentent des difficultés sociales et/ou économiques significatives.

90 % des procès-verbaux d'infraction (20/an) sont désormais gérés en transaction pénale (jours de formation ou amende). Il convient de concentrer, à terme, les contrôles sur les zones les plus impactées environnementalement (points noirs).

3.2.5. L'accompagnement des territoires pour la transition énergétique

En novembre 2017, la Conférence bretonne de l'énergie est devenue Conférence bretonne de la transition énergétique, avec la volonté de l'État et de la Région, d'impliquer encore plus fortement les territoires sur tous les champs de la transition énergétique : habitat, agriculture, qualité de l'air, mobilité, adaptation au changement climatique.



Les services de l'État soutiennent les initiatives qui permettent aux territoires, entreprises et citoyens d'agir sur la maîtrise de leurs consommations énergétiques, par exemple dans le cadre des plateformes locales de rénovation de l'habitat portées par Lannion Trégor communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération, soit 92 communes. L'État intervient aussi dans ce domaine à travers les aides financières locales et nationales, dont l'éco-prêt à taux zéro ou le crédit d'impôt pour la transition énergétique. En Côtes d'Armor, le programme « Habiter Mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) a ainsi permis en 2017 d'améliorer la performance énergétique de plus de 1200 logements, grâce à un peu plus de 2,2 millions de subventions.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Un accompagnement et une animation de réseau sont aussi proposés aux EPCI de plus de 20 000 habitants qui ont l'obligation d'établir un Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le suivi des actions proposées par les Territoires à énergie positive pour la croissance verte se poursuit également.

En matière d'énergies renouvelables, les acteurs concernés ont été invités en 2017 à établir une feuille de route pour permettre le déploiement de l'éolien terrestre à l'horizon 2030 et à réfléchir sur le thème de la biomasse dans la perspective de l'élaboration du schéma régional biomasse qui doit aboutir fin 2018.

Aide à l'émergence et à l'instruction pour les projets de production d'énergie renouvelable : éolien à terre, photovoltaïque au sol, méthanisation

La DDTM aide à l'émergence des projets de production d'énergie renouvelable grâce à ses contacts réguliers avec les porteurs de projets ou en menant des études sur les sujets d'actualités pour le développement des projets.

Elle contribue également à l'instruction des dossiers d'énergie renouvelable en émettant des avis complets et en mettant en place des lieux d'échanges entre les services instructeurs et services contributeurs. Fin 2017, 18 projets de parcs éoliens à terre sont en cours d'instruction dans les Côtes-d'Armor.



Illustration 32 : Construction du parc éolien de Boquého Plouagat - Février 2017



Expérimentation chèque énergie

Le chèque énergie a été expérimenté en 2016 et 2017 dans les Côtes-d'Armor en remplacement des tarifs sociaux de l'énergie, suite à la Loi pour la transition énergétique et la croissance verte. Le chèque énergie a été envoyé à plus de 30 000 bénéficiaires courant avril 2017. Il peut être utilisé pour payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).



Un retour de cette expérimentation a permis de préparer la généralisation du chèque énergie à l'ensemble du territoire français en 2018.



Illustration 33 : Présentation du dispositif chèque énergie – 24 mars 2017

Mise en vente du barrage et de l'usine hydro-électrique de Pont-Rolland

En collaboration étroite avec les services locaux des domaines, la DREAL et la DDTM ont préparé un appel à candidatures en vue de la cession du barrage et de l'usine hydroélectrique de Pont-Rolland. C'est une des premières ventes de barrage par appel à candidatures en France, et de nombreux ouvrages seront concernés en France dans les années à venir.





Illustration 34 : Usine hydro-électrique de Pont-Rolland

Montée en puissance de la dynamique écoquartiers

La DDTM participe à un groupe de travail régional animé par la DREAL sur la ville durable et les écoquartiers. Une journée régionale annuelle écoquartiers a permis de présenter aux acteurs régionaux (professionnels, élus, services publics, collectivités) les objectifs et les actions en cours dans le cadre de la démarche de labellisation 2017 en Bretagne. Les candidatures des villes de Saint-Brieuc pour le quartier de Robien et de Tréveneuc ont été présentées aux participants. Le quartier de Robien et le bourg ont été labellisés « écoquartier » engagés dans la démarche en décembre 2016 à Paris par la ministre PINEL, en présence des élus. Les écoquartiers labellisés dans le département sont au nombre de trois.

3.2.6. La ressource forestière

Portage du programme de développement rural breton (programme FEADER)

Le programme spécifique régional bocage « Breizh bocage 2 » financé à 80 %, est constitué de deux volets (animation et travaux) dont l'objectif est de consolider ou compléter la maille bocagère et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. Le service a assuré une mission d'accompagnement technique de 15 chargés de mission rattachés pour l'essentiel aux collectivités locales du département et l'instruction des dossiers animations et travaux correspondants.

L'année 2017 a été la seconde année du dispositif des aides nationales à la forêt – programme spécifique régional de boisement « breizh- forêt ». L'objectif de ces programmes est de valoriser et conforter la ressource forestière résineuse et, à moyen terme, assurer l'approvisionnement des industriels bretons grâce à l'objectif de création de 4000 hectares de néo-boisements de production en Bretagne. 8 dossiers de boisement-reboisement pour une superficie totale de 46 hectares pour un total d'investissement de 167 000 € et 6 projets de desserte d'une longueur cumulée de 8,7 km de création de route forestière pour un investissement global de 450 000 € ont été instruits.



Plan de contrôle forestier

L'autre volet du confortement de l'approvisionnement de la filière bois aval bretonne est l'assurance du renouvellement de la ressource.

L'action du service a porté sur l'instruction des autorisations de coupes sollicitées au titre du code forestier (hors ou dérogoire au plan de gestion), l'appui aux collectivités pour les demandes de coupe relevant du code de l'urbanisme et la vérification a priori de la conformité des plans de gestions forestiers déposés. En 2017, 125 demandes de coupes ont été instruites (40 au titre du code Forestier et 85 au titre du code de l'urbanisme).

3.2.7. Les espèces protégées

Trois dossiers importants ont marqué l'année 2017 : la poursuite de l'instruction du dossier éolien en mer baie de Saint-Brieuc au titre de l'avifaune et des mammifères marins, le portage technique du dossier « Choucas des Tours », demande exceptionnellement déposée et portée par l'État en 2016 et enfin la gestion du volet espèce protégée de la mise à 4 voies de la RN 164 section Rostrenen.

3.2.8. Natura 2000

Le réseau Natura 2000 du département compte 16 sites d'importance communautaire au titre de la directive « Habitats » (dont 4 sites interdépartementaux) et 7 zones de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux ».

Début 2017 a été signée la convention-cadre entre les services de l'État et la Communauté de communes du Kreizh Breizh pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 interdépartemental des Montagnes Noires. Comme pour l'ensemble des 86 sites Natura 2000 de Bretagne, ce document définira les orientations de gestion, les modalités de leur mise en œuvre afin de maintenir les habitats naturels et les espèces en bon état de conservation, ou de restaurer cet état lorsqu'une situation dégradée est constatée.

3.2.9. La valorisation des paysages

L'Opération Grand Site des Caps Erquy-Fréhel



Illustration 35 : Visite de madame Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable – 3 mars 2017



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

L'Opération Grand Site des Caps Erquy-Fréhel vise à préserver les remarquables qualités paysagères et le patrimoine naturel du site, tout en développant la valorisation culturelle et économique d'un territoire qui accueille chaque année plus d'1,6 million de visiteurs.

En 2017 a été conclue la convention de partenariat qui définit la gouvernance du projet, à savoir le rôle et les financements de chaque partenaire, dont l'État, dans la réalisation des actions qui alimenteront le dossier de candidature pour l'obtention du label « Grand site de France ». Sous la conduite du Conservatoire du littoral, l'arasement du restaurant La Fauconnière a pu être réalisé, ainsi que le traitement administratif des permis de réaménagement de parkings.

Le site de Guerlédan

Il présente également des caractéristiques remarquables au titre du paysage et des ressources naturelles. Dans une vision de long terme, associant préservation de la valeur du site et projets de développement du territoire, la DREAL Bretagne a produit en 2017 le premier volet d'une étude sur les paysages emblématiques du lac de Guerlédan, du massif de Quénécan et ses vallées associées.

L'atlas des paysages des Côtes d'Armor

2017 a permis de caler les modalités de consultation et le plan de financement pour produire un atlas des paysages des Côtes d'Armor, réalisé sous le pilotage du Conseil départemental. L'État apporte son soutien technique et financier (subvention à hauteur de 50 000 euros) à la réalisation de cet atlas qui intégrera divers enjeux, dont un volet sociologique et une approche par structure intercommunale.

L'atelier des territoires (Saint-Brieuc Armor agglomération)

L'année écoulée a aussi vu l'aboutissement de l'atelier des territoires engagé par Saint-Brieuc Armor agglomération, avec l'appui de la DDTM et la DREAL, sous l'égide du ministère en charge de l'environnement. La méthode innovante mixant travaux en ateliers et visites de terrain a été mise en place sur une durée de 20 mois, avec les élus et services des collectivités du territoire, sur le thème « Comment requalifier par le paysage des territoires à vivre ? », dans le contexte de la réalisation d'une rocade de déplacements. Cette expérience a donné lieu à des suites concrètes qui visent toutes à intégrer l'approche paysagère en tant que plus-value pour l'appropriation locale et la qualité des projets d'aménagement.

3.2.10. Le suivi du trait de côte et les servitudes de passage des piétons le long du littoral (SPPL)

La gestion du trait de côte

La gestion du trait de côte est un élément important à prendre en compte dans l'aménagement du littoral. Au niveau départemental, une quinzaine de sites dits « sensibles » ont été recensés par la DDTM au regard de l'importance des enjeux et de la sensibilité de ces sites. Ces sites font l'objet d'une vigilance et d'un suivi particuliers lors des grandes marées corrélées à des conditions météo défavorables.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Des demandes régulières ont par ailleurs été formulées, de la part d'élus ou de riverains, pour entreprendre très rapidement des travaux de protection du littoral dans d'autres communes. Ainsi, en 2017, la DDTM a émis 6 avis sur des projets d'aménagement du trait de côte.



Illustration 36 : Visite de la commune de Trédrez-Loquémeau – 6 octobre 2017
Photo Le Télégramme

En l'absence de dossiers réglementairement déposés, ces demandes posent les difficultés suivantes :

- la plupart des sites concernés, sont en espace remarquable, en site Natura 2000 voire en site classé et donc soumis à un encadrement strict ;
- sans étude technique, il n'est pas possible de juger pleinement du caractère approprié des travaux ni de leur garantie d'efficacité, certains travaux envisagés pouvant même accélérer le phénomène d'érosion.

Aussi à la demande du préfet, une démarche de stratégie du trait de côte a été initiée en 2017. Elle devrait aboutir à l'été 2018 après consultation des institutionnels et des collectivités.

Une démarche de formalisation d'un guide à l'attention des élus est également en cours de réalisation, en partenariat avec les autres départements bretons. Il sera finalisé courant premier semestre 2018.

Servitudes de passage des piétons le long du littoral (SPPL)

Le département des Côtes-d'Armor possède une façade maritime de près de 500 kilomètres (îles comprises). 58 communes riveraines du domaine public maritime sont concernées par l'établissement d'un tracé correspondant aux caractéristiques de la SPPL. A ce jour, 51 communes sont dotées de la servitude approuvée par arrêté préfectoral.

L'entretien des servitudes est réalisé par les communes, ou par les communautés de communes qui ont pris la compétence « entretien des chemins de randonnées », en concertation avec les services de l'État compétents.

En 2017 spécifiquement, les actions suivantes ont été menées :



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

- Étude et enquête publique sur six secteurs de la commune de Plougrescant, permettant la réouverture de 500 mètres de sentier ainsi que son actualisation sur les sites appartenant au conservatoire du littoral ;
- Étude et mise en place d'une passerelle sur la commune d'Erquy, permettant la réouverture de 300 mètres de sentier.

En parallèle, un travail important a été réalisé pour dresser un état des lieux précis de la situation sur le département, avec la réalisation d'une cartographie de l'état de la servitude sur l'ensemble du littoral et la mise en place de fiches descriptives sur les sites à problème, notamment en termes de continuité du cheminement.

Ce travail doit être poursuivi en 2018 pour servir de base à l'élaboration d'un programme pluriannuel de résorption des problèmes.

3.3. La modernisation des transports

Mise en service de la Ligne à grande vitesse et amélioration des infrastructures ferroviaires

Essentielle pour renforcer l'accessibilité et l'attractivité de la Bretagne, la mise en service de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes a été réalisée le 2 juillet 2017, après 5 ans de travaux. Cet investissement public de 3 milliards d'euros permet aux usagers de gagner 40 minutes entre Paris et la Bretagne.

Modernisation des gares en pôles d'échanges multimodaux

Pour diffuser les avantages de la grande vitesse sur l'ensemble du territoire breton et développer l'usage des transports collectifs comme des modes de déplacement doux, l'État investit pour la réalisation de véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM) dans les principales gares bretonnes (Guingamp et Saint-Brieuc).



Illustration 37 : Pôle d'échange multimodal de Saint-Brieuc - Photo Saint-Brieuc Armor Agglomération



Aménagement du réseau routier national

Certaines étapes nécessaires à la poursuite des travaux de mise à 2 × 2 voies de la RN 164, axe routier central breton, ont été franchies en 2017 : déclaration d'utilité publique fin novembre pour le secteur de Merdrignac, nouvelle enquête publique en octobre sur le secteur de Plémet, acquisitions foncières et préparation du dossier d'autorisation environnementale pour le secteur de Rostrenen et élaboration du dossier d'étude d'impact pour le secteur de Mûr-de-Bretagne avant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique prévue en 2018.

Par ailleurs, pour la mise à 2 × 2 voies de la RN 176 au niveau du franchissement de la Rance, le dossier d'études d'impact ayant été finalisé en 2017, l'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique pourra se tenir en 2018.

3.4. L'évolution des institutions locales

Le paysage intercommunal a été profondément modifié au 1er janvier 2017 avec la mise en œuvre d'un schéma départemental de coopération intercommunale ambitieux. En effet, les fusions d'EPCI engagées ont abouti à une réduction importante du nombre d'intercommunalités passant ainsi de 30 à 8 : 4 communautés d'agglomération et 4 communautés de communes. Elles atteignent une dimension démographique supérieure au seuil fixé par la loi NOTRe : 1 intercommunalité de plus de 150 000 habitants, 2 autour de 100 000 habitants, 3 supérieures à 50 000 habitants et 2 inférieures à 31 000 habitants.

La mise en place de ces nouvelles intercommunalités dans les Côtes d'Armor s'est traduite par une baisse significative du nombre de syndicats. Au 31 décembre 2015, 125 syndicats étaient recensés dans le département. Ils sont à ce jour moins d'une centaine en activité dont le nombre se réduit progressivement au gré des transferts de compétences aux intercommunalités, notamment en ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, ou encore l'eau et l'assainissement.

Pour tenir compte de ces changements de périmètre et afin de conserver une cohérence avec les bassins de vie, une **évolution des limites territoriales des arrondissements** a eu lieu. Depuis le 1er janvier 2017, 25 communes faisant partie de l'arrondissement de Dinan ont été intégrées à l'arrondissement de Saint-Brieuc, 29 communes faisant partie de l'arrondissement de Saint-Brieuc ont été intégrées à l'arrondissement de Guingamp et 5 communes faisant partie de l'arrondissement de Guingamp ont été intégrées à l'arrondissement de Saint-Brieuc. L'arrondissement de Lannion n'a pas été concerné par cette modification puisque les limites de cet arrondissement correspondent au périmètre de Lannion Trégor Communauté.

La création de communes nouvelles dans les Côtes d'Armor

Dans le département des Côtes d'Armor, 11 communes nouvelles ont été créées ces deux dernières années, permettant le regroupement de 29 communes.

Au 1^{er} janvier 2017 :



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

- Guerlédan (fusion de Mûr de Bretagne et Saint Guen)
- Bon repos sur Blavet (fusion de Laniscat, Perret, Saint Gelven)
- Beaussais sur Mer (fusion de Ploubalay, Plessix-Balission et Trégon)

Depuis le 1er janvier 2017 le département compte donc 10 communes nouvelles, issues du regroupement de 27 communes. **Le département passe ainsi de 373 à 356 communes.**



Illustration 38 : Réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans l'hémicycle de l'hôtel du département – 14 septembre 2017





Illustration 39 : Signature du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 par Yves LE BRETON, préfet des Côtes d'Armor et Alain CADEC, député européen et président du département – 12 janvier 2017

4. Renforcer la cohésion sociale

4.1. Le développement de l'hébergement et du logement

4.1.1. Le dispositif d'hébergement

L'année 2017 a été marquée par un accroissement du flux migratoire et de son incidence sur le dispositif d'hébergement. La demande d'asile a connu une augmentation de 34 % dans les Côtes-d'Armor par rapport à l'année 2016. À une migration essentiellement familiale, s'est substituée une immigration majoritairement constituée de jeunes hommes seuls. C'est particulièrement le cas pour les migrants ayant séjourné dans des lieux de regroupement spontanés dans le nord de la France ou dans la région parisienne et dont l'accueil a été organisé sur le territoire national afin de soulager ces régions connaissant une forte tension faute de structures adaptées à un accueil massif.

Dans le respect des instructions nationales, des mesures ont donc été arrêtées localement et des dispositifs développés pour faire face aux arrivées de migrants.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

- Une partie des places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile (Centres d'accueil pour demandeurs d'asile – CADA – et hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile – HUDA -) a été aménagée de façon à pouvoir accueillir, parfois en cohabitation, des hommes seuls en lieu et place de familles. Des places ont été créées sur appels à projets nationaux concernant les CADA. Ainsi, le nombre de places de CADA est passé de 245 à 365 en 2017.
- Des places pérennes de centres d'accueil et d'orientation (CAO) destinées aux migrants, quel que soit leur statut juridique, dans l'attente d'une orientation adaptée à leur situation, ont également été créées. Le nombre de places de CAO pérennes est passé de 20 à 112 en 2017.

Cet accroissement du flux migratoire a un fort impact sur l'hébergement de droit commun dans la mesure où les délais d'attente nécessaires au passage au guichet unique de l'asile, de plusieurs semaines, nécessitent une prise en charge temporaire des primo-arrivants les plus fragiles dans les structures d'hébergement de droit commun. La capacité en places d'urgence (169 places pérennes en 2017) s'en est trouvée saturée malgré le recours complémentaire à des structures hôtelières et le risque de dépassement des capacités financières à faire face a pu être craint. En conséquence, les critères d'admission aux dispositifs d'hébergement ont dû être resserrés. Seules les familles les plus fragiles sont désormais hébergées et, conformément à la jurisprudence désormais établie du conseil d'État, les déboutés sans titre ne sont hébergés que s'ils ont fait le choix d'un retour dans leur pays d'origine et pour la période strictement nécessaire à l'organisation de ce retour.



Illustration 40 : Visite de la structure Hybritel – 19 janvier 2017

Pour ce qui concerne l'accueil des réfugiés, 20 familles soit 61 personnes ont été accueillies en 2017 dans le département. Elles ont toutes bénéficié d'un accompagnement global destiné à faciliter leur intégration, assuré par des associations financées par l'État.

Pour l'année 2017, tous dispositifs confondus ce sont près de 4 millions d'euros qui ont été consacrés à l'hébergement des populations migrantes.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Il convient de souligner les limites qui semblent se dessiner à l'acceptation de ces populations dans certaines communes. Cela est dû, pour partie, à la forte mobilisation en logements sociaux rendue nécessaire par les extensions de places dans les différents dispositifs et le souhait des élus de préserver une certaine mixité sociale.

Les capacités d'hébergement dans le dispositif de droit commun ont, par ailleurs, été augmentées par la création de 34 places de FJT, 7 places de pensions de famille et 9 places d'hébergement d'urgence.

4.1.2. La mise en œuvre des politiques en faveur du logement

La commission de médiation DALO (Droit au logement opposable)

La commission de médiation est chargée de mettre en œuvre le droit au logement opposable. Elle détermine, parmi les bénéficiaires potentiels du DALO qui l'ont saisie, ceux qu'elle estime être des demandeurs prioritaires à loger d'urgence dans le parc locatif social.

En 2017, 236 dossiers sont parvenus au secrétariat de la commission de médiation, soit 47 % des recours déposés en Bretagne. Le nombre de dossiers reçus est stable par rapport à 2016 (237 dossiers).

La majorité des dossiers déposés concerne l'arrondissement de Saint-Brieuc et principalement la ville de Saint-Brieuc (73 dossiers). 49 % des dossiers sont déposés par des ménages dépourvus de logement. Le second motif justifiant le dépôt d'un recours est la menace d'expulsion locative (23 %).



Le taux de décisions reconnaissant le caractère prioritaire et urgent à la demande (logement + hébergement) prises par la commission est de 61 %. Ce taux est inférieur par rapport à 2016 (70 %). Comparativement, le taux de décisions reconnaissant le caractère prioritaire et urgent des demandes de logement et d'hébergement est de 53,4 % en Bretagne et de 35 % au niveau national.

La baisse de ces taux se justifie notamment par un nombre de dossiers déposés avec une date de demande de logement social trop récente pour constater l'échec de la procédure de droit commun (5), des demandes de logement social non déposées (5) ou non renouvelées (4) en 2017.

Trois recours contentieux ont été déposés en 2017 pour défaut d'offre de logement adapté. Les trois requérants ont été déboutés par le tribunal administratif qui a considéré que les offres faites correspondaient aux besoins et aux capacités des ménages.



La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

La CCAPEX a pour rôle de régler les problèmes liés au non-paiement de loyer par un locataire et de faciliter le relogement des locataires en difficulté. Il s'agit de réduire le nombre de jugements conduisant à l'expulsion des locataires.

En 2017, la CCAPEX a enregistré au stade de l'assignation 502 dossiers (en 2016 : 541 dossiers). Il faut souligner la création à titre expérimental d'une sous-commission dont le champ de compétence couvrait l'arrondissement de Lannion. Cette expérimentation a pris fin le 31 décembre 2017.

La sous-commission de Lannion a examiné les dossiers à tous les stades de la procédure. Depuis sa création, le 2 mai 2016, elle s'est réunie 17 fois et a examiné 238 dossiers : 19 dossiers ont été résolus avant d'atteindre le stade de l'assignation (soit 25 % des commandements de payer examinés). L'intervention précoce sur les impayés de loyers et la possibilité de réunir les partenaires locaux autour des problématiques nécessitant un partage d'informations sont les atouts soulignés par l'ensemble des acteurs.

La CCAPEX a pour rôle de régler les problèmes liés au non-paiement de loyer par un locataire et de faciliter le relogement des locataires en difficulté.

La CCAPEX départementale s'est réunie à 10 reprises et a examiné 347 dossiers (275 en 2016). Elle examine les dossiers au stade du commandement de quitter les lieux et de la réquisition de la force publique. Le bilan 2017 fait apparaître une augmentation des procédures d'expulsion engagées par les bailleurs.

Il faut souligner la création, à titre expérimental jusqu'au 31/12/2017, d'une sous-commission dont le champ de compétence couvrait l'arrondissement de Lannion. Cette sous-commission a étudié les dossiers plus en amont afin de réduire le nombre de jugements conduisant à l'expulsion des locataires. Cette expérimentation a permis la résolution de 19 dossiers avant d'atteindre le stade de l'assignation (soit 25 % des commandements de payer examinés). L'intervention précoce sur les impayés de loyers et la possibilité de réunir les partenaires locaux autour des problématiques nécessitant un partage d'informations sont les atouts soulignés par l'ensemble des acteurs.

Pour faire suite à la réussite de cette expérimentation, il est prévu de modifier le règlement de la CCAPEX départementale à compter de 2019 afin de généraliser l'examen des dossiers aux stades les plus précoces de la procédure et de favoriser ainsi d'avantage la prévention des expulsions.

La rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine des quartiers engagés par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) avec les collectivités et les organismes partenaires à Saint-Brieuc et à Guingamp sont pratiquement achevés.

L'image et la qualité de vie des quartiers de la Croix-Saint-Lambert, d'Europe/Balzac/Ginglin à Saint-Brieuc et du Roudourou/Gourland à Guingamp ont évolué de manière très positive.

Les déconstructions de bâtiments à la Cité Waron à Saint-Brieuc ont été achevées et permettront le démarrage de la dernière opération de reconstruction sur site de 58 logements au 1er trimestre 2018.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Le bilan définitif du programme national de rénovation urbaine PNRU en termes d'engagements et de paiements s'établit comme suit au 1er janvier 2018 :

	PRU de Saint-Brieuc	Opération isolée Waron	PRU de Guingamp
Engagement financier ANRU	42,4 M€	1,44 M€	9,7 M€
	99,8%	97,7%	96,0%
Paiement des subventions ANRU	42,24 M€	1,35 M€	8,54 M€
Paiements 2017	0 M€	0,270 M€	1,05 M€



Illustration 41 : Visite du quartier Europe Balzac Ginglin de Saint-Brieuc par Yves Le Breton – 19 janvier 2017

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU 2014-2024), le protocole de préfiguration relatif aux quartiers de Balzac à Saint-Brieuc et de l'Iroise à Ploufragan (quartiers d'intérêt régional (QIR) retenus par l'ANRU) signé le 14 avril 2016 a fait l'objet d'un avenant signé par le directeur général de l'ANRU pour proroger la durée du protocole à juin 2018.

Le programme d'études du protocole (397 000 €, subventionné par l'ANRU à hauteur de 136 000 €) est en voie d'achèvement.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

La répartition de l'enveloppe régionale affectée aux QIR a été validée par le directeur général de l'ANRU. Les concours financiers de l'ANRU pour les deux quartiers costarmoricains sont les suivants :

QIR	Subventions	Prêts Bonifiés
Balzac – Place de la Cité	3 884 851 €	1 534 864 €
Iroise	608 046 €	80 267 €

Le calage des projets urbains est en cours sur les deux quartiers afin d'élaborer les conventions pluriannuelles correspondantes en 2018.

Le développement du logement social

L'année 2017 se situe dans la moyenne annuelle de production de logement social depuis 6 ans. Les subventions de l'État pour les aides à la pierre engagées en 2017 s'élèvent à 1 537 721€ (contre 1 193 621 € en 2016). Elles ont permis de financer 495 logements locatifs sociaux familiaux (559 en 2016), 49 places d'hébergement, 22 logements en résidence sociale/foyer de jeunes travailleurs et 6 logements en structure pour personnes handicapées.

La répartition territoriale de cette production de logements locatifs sociaux est la suivante :

Territoire	PLAI	PLUS	Hébergement	PLS	PSLA	Total	Rappel 2016	Autorisation d'engagement	
								2017	Rappel 2016
Dinan-Agglomération	21	49	30	-	19	119	32	121 534 €	68 852 €
Lannion-Trégor-Communauté	42	71	9	-	-	122	124	392 576 €	253 320 €
Loudéac-Communauté-Bretagne-Centre	6	6	-	-	-	12	8	34 710 €	21 079 €
Saint-Brieuc-Armor-Agglomération	54	105	-	20	58	237	235	378 875 €	400 656 €
Territoire « hors délégation »	72	97	10	10	10	199	214	610 027 €	449 714 €
TOTAUX	195	328	49	30	87	689	689	1 537 722 €	1 193 621 €

Les aides indirectes de l'État (TVA au taux réduit, prêts de la Caisse des dépôts et consignation, exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie pendant 15 ans minimum) représentent en 2017 une enveloppe estimée à plus de 11,1 M€ – source aides moyennes SISAL – (15,1 M€ en 2016).





Illustration 42 : Inauguration du 10 000ème logement de Côte d'Armor Habitat – 10 février 2017

Dans le même temps, une enveloppe de 518 828 € a été mobilisée pour le paiement des subventions directes pour le logement locatif social (2 561 976 € en 2016). 85 opérations ont été soldées (88 en 2016 dont 3 opérations avec soldes importants > 763 000 €).

Les communes déficitaires en logement social

Sur le département, 18 communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'obligation d'atteindre, en 2025, 20 % de logements locatifs sociaux dans le parc des résidences principales. Elles sont situées sur les territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lannion -Trégor Communauté.

La procédure de suivi triennal pour la période 2014-2016 s'est achevée par la parution du bilan national en date du 19 décembre 2017. Les neuf communes n'ayant pas atteint leur objectif quantitatif sont : Hillion, Languieux, Plédran, Plérin, Plestin-les-Grèves, Pleumeur-Bodou, Ploufragan, Trébeurden et Tréguieux. Au terme de la procédure, aucune commune n'a fait l'objet d'une mise en carence.

Seules les communes de Saint-Brieuc, Ploufragan et Lannion atteignent l'objectif de 20 % à l'inventaire réalisé au 1er janvier 2017.

Trois nouvelles communes entrées dans le dispositif en 2017 du fait de l'entrée en vigueur du nouveau schéma de coopération intercommunale (Ploëuc-L'Hermitage, Plaintel et Binic-Etables) sont exonérées pendant 3 ans.

Les 12 communes restantes sont en déficit de logements locatifs sociaux (LLS) à des degrés divers, leurs taux de LLS se situant dans une fourchette allant de 4,66 % à 12,90 %.

Le décret n° 2017-1810 du 28 décembre 2017 pris en application de la loi Égalité et Citoyenneté a fixé la liste des communes exemptées des dispositifs SRU sur la période 2018-2019 à savoir pour le



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

département : Hillion, Plédran, Pordic, Plaintel, Ploec-l'Hermitage et Binic-Etables sur Saint-Brieuc Armor Agglomération et Plestin-Les-Grèves et Trébeurden sur Lannion-Trégor Communauté.

Mobilisation du foncier public

Depuis fin 2015, trois terrains ont été cédés dans les Côtes d'Armor dans le cadre de la mobilisation du foncier public :

- Terrain de l'État (DDTM) de Dinan

Le projet correspond à une opération de 3 logements financés en PSLA. Le bailleur social a précisé que l'opération était suspendue en l'attente d'une décision concernant l'implantation de la future maison de l'Etat.

- Ex-commissariat de police de Guingamp

L'opération « Les Tilleuls » de 6 logements a été financée en 2016. Guingamp Habitat indique qu'un démarrage effectif du chantier interviendra en 2018.



Illustration 43 : Guingamp Habitat : une résidence en 2018 dans l'ancien commissariat

- Terrain militaire de Perros-Guirec

Le projet de logement locatif social comprend 30 logements qui ont été agréés en 2016 par le délégataire. Le bailleur estime un démarrage prévisionnel des travaux en 2018.

Politique locale de l'habitat



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

La réforme des EPCI au 1er janvier 2017 nécessite une actualisation des programmes locaux de l'habitat (PLH) ou la création de nouveaux PLH ou PLUiH (PLUi valant PLH).

Dans les Côtes d'Armor, seule la Communauté de Communes du Kreizh Breizh (CCKB) ne s'est pas engagée dans l'élaboration d'un programme local de l'habitat. Les autres EPCI ont engagé ou finalisé une procédure d'adoption d'un PLUiH ou PLH. Enfin, le département a engagé la réalisation d'un plan départemental de l'habitat.

Les services de l'État ont été mobilisés pour l'accompagnement et le conseil aux collectivités, pour réaliser les « porter à connaissance » et les avis du préfet et pour participer en tant que partenaire à l'élaboration des politiques communautaires.

Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux

La réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux met les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en position de chefs de file de la politique locale des attributions de logements sociaux.

Sur les 8 EPCI du département, 6 EPCI (Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Dinan Agglomération, Loudéac Communauté Centre Bretagne, Lamballe Terre et Mer et Guingamp-Paimpol Armor Argoat Agglomération) ont l'obligation d'engager avec les autres partenaires concernés (communes, bailleurs sociaux, réservataires ...) les principales démarches correspondantes, à savoir la création d'une conférence intercommunale du logement (CIL), l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) et d'une convention intercommunale d'attribution (CIA).

Les CIL de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lannion Trégor Communauté ont été créées et se sont réunies en 2017 pour engager la réflexion conduisant à l'élaboration d'une politique d'attribution au sein des territoires. La CIL de Saint-Brieuc Armor Agglomération a validé ses orientations stratégiques le 21 septembre 2016. L'élaboration de la CIA et du PPGDID sont en cours.

Les autres EPCI n'ont pas réellement engagé les processus, la plupart ayant priorisé les réflexions autour de l'élaboration ou de l'adaptation des programmes locaux de l'habitat.

Les interventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé

En 2017, les aides directes apportées par l'Agence nationale de l'habitat (ANah) dans le département des Côtes-d'Armor représentent 13,36 M€ auxquels il faut rajouter 2,25 M€ provenant du programme « Habiter Mieux ».

Les subventions attribuées (ANAH) sont en hausse de 14 % par rapport à 2016. Ces aides ont concerné 1 753 logements.

Le développement du programme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), qui assure l'information des ménages et l'animation du milieu professionnel est organisé dans le département



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

avec deux plateformes locales de rénovation de l'habitat (communautés de Lannion et Saint-Brieuc) et 5 points rénovation info-service (PRIS).

La mise en œuvre de nouvelles plateformes locales a été initiée en 2017 par les agglomérations de « Lamballe Terre et Mer » ainsi que « Loudéac Communauté Bretagne Centre ». Celles-ci devraient être opérationnelles en 2018.

Habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est organisée dans les Côtes-d'Armor dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) avec un comité de pilotage qui rassemble les principaux partenaires du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et des comités techniques locaux de suivi décentralisés à l'échelle territoriale de chaque délégataire des aides à la pierre et du conseil départemental pour le reste du département.



Illustration 44 : Présentation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisé – 12 janvier 2017

En 2017, 18 réunions des comités techniques locaux de suivi décentralisés ont permis d'examiner plus de 200 nouveaux dossiers tout en assurant le suivi des dossiers en cours.

4.1.3. La planification urbaine

En 2017 plusieurs nouveaux EPCI ont pris la compétence urbanisme :



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

- LCBC (Loudéac Centre Bretagne Communauté), DA (Dinan Agglomération), LAC (Leff Armor Communauté) et GP3A (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération) sont engagés dans l'élaboration de PLUi valant également PLH ;
- SBAA (Saint Briec Armor Agglomération) et LTC (Lannion Trégor Communauté) ont la compétence mais retardent l'engagement d'un PLUI ;
- Seule la CCKB (Communauté de Communes du Kreizh Breizh) et LTM (Lamballe Terre et Mer) n'ont pas pris cette compétence.

Ce nouvel environnement a amené la DDTM à adapter son intervention auprès des collectivités. Tous les dossiers d'élaboration ou d'évolution des PLU font désormais l'objet d'examen en réunions de « filière urbanisme », pilotées par le service planification.

Mission d'accompagnement des collectivités

Sur le principe de mise à disposition des services de l'État¹, la DDTM a poursuivi en 2017 ses missions de conseil et assistance auprès des collectivités en se positionnant comme partenaire durant l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme.

L'État a donc été sollicité pour participer à des réunions de travail en collectivité à l'occasion de l'élaboration ou de l'évolution d'un document d'urbanisme.

Au titre des personnes publiques associées, l'État a par ailleurs endossé un rôle plus régalien en faisant part de ses observations à chaque temps fort de la procédure d'urbanisme.

Quatre « Porter à connaissance » ont été réalisés, dont un sur un territoire intercommunal. L'État s'est montré présent et a fait valoir ses observations, lors des réunions des personnes publiques associées organisées par les collectivités à l'occasion de la réalisation des PADD (plan d'aménagement et de développement durable), avant l'arrêt des projets de PLU ou avant leur approbation. Sept avis sur des PLU arrêtés ont été produits.

Les avis ont majoritairement porté sur la nécessité de prise en compte des politiques publiques, notamment la gestion économe du foncier, la préservation de la trame verte et bleue et la reconstitution des continuités écologiques, la revitalisation des centres-bourgs et la promotion de la mixité fonctionnelle et sociale. Le respect de la loi littoral a également beaucoup mobilisé les agents ainsi que la prise en compte des orientations portées par les documents d'urbanisme de rang supérieur.

Au regard de la prise de compétence urbanisme par la majorité des EPCI, le financement des procédures mises en œuvre, par la dotation de l'État au titre de la dotation globale de décentralisation, a été profondément remanié, afin de permettre une certaine stabilité des financements permettant aux collectivités d'anticiper et de mieux répondre aux charges réelles de la planification.

Les territoires qui ont retenu l'attention en 2017

¹ Article L. 132-5 du code de l'urbanisme



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Les PLU communaux : la majorité des nouvelles procédures prescrites se situent dans le secteur du pays de Saint-Brieuc. Toutefois l'annonce de l'engagement prochain d'un PLUi sur Saint Brieuc Armor Agglomération a amené certaines communes à ne pas lancer les travaux de révision.

Le SCoT (schéma de cohérence territoriale) de Lannion Trégor Communauté a été prescrit et a fait l'objet de premières réunions sur le diagnostic. L'État a produit le porter à connaissance et une note d'enjeux territorialisée.

4.2. La politique de la ville

L'identification des quartiers prioritaires de la politique de la ville se fonde sur le critère unique de concentration de personnes à bas revenus, c'est-à-dire de populations ayant des ressources inférieures à 60 % d'un revenu médian de référence (avec une densité minimum de 1 000 habitants par quartier).



Pour ce qui concerne les Côtes d'Armor, 7 quartiers remplissant ce critère ont été retenus par décret du 30 décembre 2014 sur les territoires suivants :

Lannion Trégor communauté :

- Quartier de Ar Santé- les Fontaines (1 000 habitants)
- Quartier de Ker Uhel (1 000 habitants)

Saint-Brieuc Agglomération (devenue Saint-Brieuc Armor Agglomération) :

- Quartier du Point du jour à Saint-Brieuc (1 020 habitants)
- Quartier du Plateau/ Europe/ Balzac/ la Ville Bastard à Saint-Brieuc (3 950 habitants)
- Quartier de la Croix Saint-Lambert/Ville Oger à Saint-Brieuc (1 670 habitants)
- Quartier de l'Iroise à Ploufragan (1 000 habitants)

Dinan communauté (devenue Dinan Agglomération) :

- Quartier de la Fontaine des Eaux à Dinan (1 400 habitants)

Les contrats de ville 2015/2020 correspondants ont été signés en juillet 2015.

Par ailleurs, Guingamp Communauté (devenue Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération), qui comptait un quartier en géographie prioritaire jusqu'à fin 2014 – quartier du Roudourou à Guingamp –



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

a signé un contrat de ville « territoire de veille » couvrant des zones d'habitat social plus vastes que le quartier du Roudourou.

Le pilotage des contrats relève de l'échelle intercommunale à l'exception de celui de Dinan, qui est piloté par la commune.

La programmation annuelle des actions des contrats de ville

Dans le cadre des contrats de ville, un appel à projets est lancé chaque année, permettant aux porteurs d'actions au profit des habitants des quartiers « politique de la ville » de proposer des projets sur la base des orientations et priorités définies annuellement. Les actions retenues par le comité de pilotage bénéficient d'un soutien financier et/ou en nature des co-signataires du contrat de ville.



Les financements spécifiques « Politique de la ville » de l'État

Au titre de 2017 et conformément au montant annoncé en début d'année, l'État a mobilisé 500 279 € de crédits dédiés spécifiquement au volet social de la politique de la ville soit 42 € par habitant des quartiers prioritaires de la politique de la ville des Côtes d'Armor.

194 813 € ont été injectés pour des actions en lien avec l'éducation dont les programmes de réussite éducative qui représentent à eux seuls 35 % de la dotation spécifique politique de la ville pour le département des Côtes d'Armor (sur la base de 315 enfants des quartiers suivis en parcours individualisés en 2016).

Le soutien apporté aux actions favorisant le lien social et la participation des habitants atteint plus de 115 000 €.



Ces financements s'ajoutent aux politiques publiques de droit commun de l'État et des collectivités qu'il s'agisse d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé, mobilisées au bénéfice des quartiers prioritaires.

Une évaluation à mi-parcours des contrats de ville, partenariale et partagée, est attendue avant fin juin 2018.

4.3. La vie associative et service civique

4.3.1. Le greffe des associations : une mission régalienne

Centralisé à Saint-Brieuc et géré par la DDCS, le greffe des associations enregistre toutes les déclarations transmises par les dirigeants associatifs : de la création à la dissolution en passant par les modifications (dirigeants, siège social, statuts, titre ou de l'objet...). Le greffe représente ainsi « l'état civil des associations » mais il conseille et informe aussi quotidiennement les bénévoles ou les dirigeants associatifs des 13 000 associations actives du département et plus de 2 000 associations employeuses (plus de 19 000 salariés).

Les faits majeurs en 2017 :

- Une activité légèrement en augmentation (3 855 déclarations, soit + 4 % par rapport à 2016).
- Un nombre de créations toujours aussi soutenu (661 associations créées).
- Une activité centrée sur l'arrondissement de Saint-Brieuc (45 % des déclarations reçues).
- Le sport comme activité principale: Les activités sportives représentent 23 % des déclarations (18 % pour les loisirs, 16 % pour la culture et 10 % pour l'éducation et la formation)
- Une augmentation du nombre de télé-déclarations



Illustration 45 : Présentation du centre de ressources et d'information des bénévoles des Côtes d'Armor – 2 février 2017

4.3.2. La mission de développement, d'accompagnement, d'information et d'aide

Elle est structurée par la mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) qui correspond à un réseau départemental de compétences et de ressources qui maille le territoire en autant de services



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

de proximité et qui est composé de représentants de l'État, de services publics (8) et de points d'appui associatifs de proximité (13) désormais labellisés. Elle a pour objectif d'accueillir, d'informer et conseiller les bénévoles, les responsables et futurs responsables d'associations, d'offrir un lieu de renseignements, de documentation et d'orientation, d'assurer la diffusion d'outils et d'informations, d'orienter vers les services publics ou privés compétents, de repérer les besoins de formation et de soutenir des dynamiques locales inter-associatives et construire les partenariats pertinents.

L'année 2017 a été marquée par l'organisation de cinq conférences « les jeudis de l'information associative », l'organisation de deux réunions de coordination du réseau MAIA, la montée en charge de l'application smartphone « vie associative » et la reprise en gestion de l'activité CRIB (centre de ressources et d'information aux bénévoles) par la Ligue de l'enseignement 22.

Sur le plan de la structuration et du développement de la vie associative, mentionnons le financement de 40 postes FONJEP (fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire) pour 286 560 euros, l'attribution de subventions pour la formation des bénévoles à 11 associations costarmoricaines pour un montant de 28 145 euros, le financement du CRIB pour 30 664 euros.

4.3.3. Le développement du service civique

De 2010 à 2016, 182 000 volontaires ont effectué un Service Civique en France dont 130 000 en 2017, pour un objectif de 150 000 jeunes en 2018 et la moitié d'une classe d'âge avant 2020. Dans les Côtes d'Armor, ce sont 329 volontaires qui ont débuté une mission de service civique en 2017, contre 273 en 2016. Soit une augmentation de 21 % du nombre de volontaires entre 2016 et 2017.

Tous agréments confondus (national et local), ce sont plus de 520 jeunes qui ont été en mission dans les Côtes d'Armor en 2017 dont 90 dans les services et opérateurs de l'État, soit une augmentation sur le département de 26 % par rapport à 2016. La montée en charge du dispositif dans les Côtes d'Armor est significative sur l'année 2017 avec notamment 36 nouvelles structures agréées localement.

1 214 jeunes sont entrés dans le dispositif depuis mars 2010 dans les Côtes d'Armor au sein de 190 structures différentes agréées.



4.4. La diffusion de la culture et la valorisation du patrimoine

4.4.1. Le soutien à la création et à la diffusion

L'État a apporté son concours aux établissements des réseaux relevant des labels nationaux en spectacle vivant : Scène nationale de Saint-Brieuc « La Passerelle » ; Pôle national des arts du cirque le « Carré Magique » à Lannion ; Scène de musiques actuelles « la Citrouille » à Saint-Brieuc.

La DRAC a également soutenu 10 équipes artistiques intervenant dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, arts du cirque, danse, musique). Il faut souligner le travail mené par le centre culturel de Pordic, La ville Robert, en termes d'accompagnement des équipes artistiques dans le domaine du spectacle vivant.



Illustration 46 : Centre culturel de la Ville Robert à Pordic – Photo commune de Pordic

Dans le cadre du réengagement financier de l'État auprès des conservatoires classés, la DRAC a augmenté la subvention apportée au Conservatoire à Rayonnement départemental de Saint-Brieuc ainsi qu'à 3 écoles de musiques classées conservatoire à rayonnement intercommunal (l'école de musique et de danse communautaire de Lamballe Terre et Mer, CRI le Kiosque de Dinan communauté et l'école de musique communautaire du Trégor).

Après la disparition de la galerie du Dourven (Itinéraires bis) en 2016, l'art contemporain est suivi de près avec le maintien du soutien à « Gwin Zegal » dans le pays de Guigamp et l'Imagerie à Lannion pour leur activité artistique de qualité.

Dans le secteur du cinéma, l'État a soutenu, par le biais du Centre National Cinématographique (CNC), 16 salles classées Art et essai et la production de 8 documentaires et courts métrages de fiction ou d'animation (abondement du CNC au Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle du Département des Côtes d'Armor).



4.4.2. Les patrimoines

Les Côtes d'Armor possèdent un riche patrimoine tant religieux que civil, rural qu'urbain. En 2017, L'État a participé pour 1,3 M€ au financement d'opérations d'entretien (34) et de restauration (45) concernant des monuments historiques et du patrimoine mobilier protégé. Cette aide de l'État a généré 5,1 M€ de travaux pour les entreprises du secteur qui sont majoritairement des PME locales et familiales.

Parmi les principales opérations de restauration, on mentionnera la poursuite de la restauration des intérieurs de la cathédrale de Saint-Brieuc et de l'ancienne prison de Guingamp, les opérations de restauration de la chapelle du grand séminaire de Saint-Brieuc et des églises de Coatréven et La Ferrière (commune des Moulins).

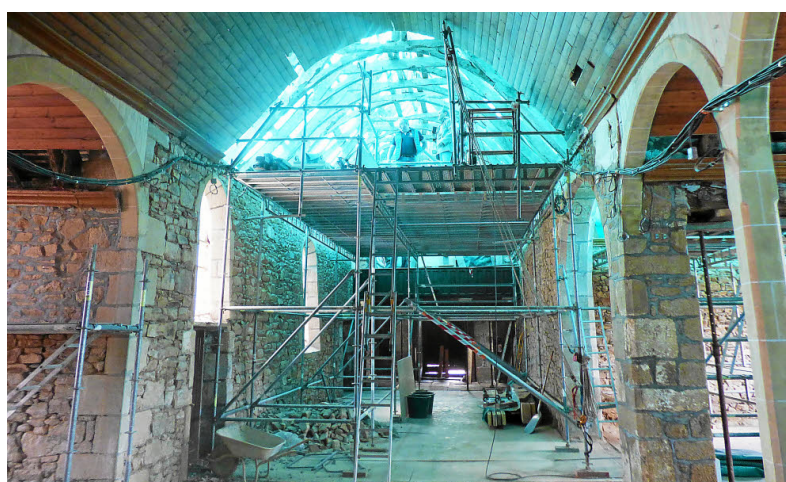


Illustration 47 : Travaux de restauration de l'église de Coatréven – Photo Le Télégramme
13 septembre 2017

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Côtes d'Armor a assuré l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 24 opérations d'entretien sur les monuments n'appartenant pas à l'État parmi lesquels on peut citer : les églises de Ploumilliau et Locquémeau, le fort La Latte et le radôme de Pleumeur-Bodou.

Dans le cadre de la politique de valorisation des espaces protégés, la révision-extension du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Dinan-Lanvallay-Léhon a été poursuivie. L'étude d'élaboration du PSMV de Tréguier a été relancée et devrait se terminer en 2018. L'AVAP de Saint-Brieuc a également été relancée en décembre 2017, tandis-que les études d'AVAP portant sur les communes de Chatelaudren, Guingamp et Quintin se poursuivent. L'État a par ailleurs apporté son soutien financier (à hauteur de 30 000 €) dans le cadre des subventions de travaux en espaces protégés.

Des actions de promotion et de valorisation du patrimoine, de l'architecture et des jardins ont été soutenues dont une étude d'inventaire du patrimoine du XXème siècle à Saint-Brieuc et une étude de valorisation du quartier des Castors à Guingamp. A cela, s'ajoutent :



- l'édition 2017 de la manifestation « scènes d'automne au jardin » portée par le conseil départemental des Côtes-d'Armor. Cette manifestation met le jardin en valeur comme un lieu privilégié de la création, de l'échange et de la découverte auprès de tous les publics (curieux, amateurs, de passage). Elle propose une série d'animations dans les parcs et jardins du département : concerts, conférences ou activités déclinées sous la forme d'ateliers autour du thème du jardin.
- l'édition 2017 de la manifestation « lieux mouvants » portée par l'association « dialogues avec la nature », présidée par Monsieur Jean SCHALIT. De début juin à fin août, cette 5^{ème} édition s'est déployée à partir du village de Saint-Antoine de la commune de Lanrivain vers 5 lieux majeurs du centre Bretagne. Elle a enregistré 8000 entrées payantes. 22 rencontres avec des personnalités d'exception dont 6 artistes plasticiens ont jalonné les mois d'été.
- en lien avec « lieux mouvants » et dans le cadre du projet de « jardins fantastiques », la communauté de communes du Kreiz-Breizh a commandé une étude paysagère préalable ayant pour objectif d'étudier l'incrustation des jardins fantastiques dans la trame bocagère aux alentours du village de Saint-Antoine.

Dans le secteur des musées, l'année 2017 a été marquée par l'avancée de la phase étude post-concours pour la rénovation du musée Méheut de Lamballe, tandis que les musées de Dinan et Saint-Brieuc ont bénéficié d'une aide significative pour la poursuite de l'inventaire des collections. La DRAC a également soutenu l'exposition « Premières villes de l'Ouest », grand succès au plan de la fréquentation, au musée de Saint-Brieuc.

L'archéologie liée à l'aménagement du territoire a gardé une bonne activité avec la réalisation de 14 diagnostics, sur environ 40 hectares, et 5 fouilles préventives, sur près de 5 hectares. On notera tout particulièrement la découverte de bâtiments néolithiques à Hillion et Trémuson. À Caulnes, un tronçon de la voie romaine Corseul-Rieux a été étudié en préalable à la construction d'une déviation routière. Dans le domaine des mises en valeur de sites, les travaux de sécurisation et présentation au public du Château médiéval du Guildo à Créhen sont engagés par le département parallèlement à la préparation de la publication des vingt années de travaux de recherches archéologiques. De même, sur la villa gallo-romaine de La Gare au Quiou, l'achèvement des fouilles va se poursuivre par la publication des recherches et la mise en valeur des vestiges.

Les archives départementales des Côtes d'Armor feront l'objet d'une extension et d'une réhabilitation partielle du bâtiment existant construit en 1988 ; le budget prévisionnel de l'opération est estimé environ à 5 000 000 € H.T.

4.4.3. La politique de démocratisation culturelle

Le groupe technique départemental pour l'éducation artistique et culturelle, associant services de l'État (Éducation Nationale, Culture, Cohésion sociale), conseil départemental et conseil régional s'est réuni à 5 reprises en 2017. Il a, de plus, organisé deux rencontres sur l'éducation artistique et culturelle à destination des structures culturelles du département et des chefs d'établissements scolaires, inspecteurs et conseillers pédagogiques de l'éducation nationale.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

32 % des élèves du 1er et du 2nd degré ont été touchés par au moins une action d'éducation artistique et culturelle en Côtes d'Armor et 16 840 élèves ont bénéficié des dispositifs École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma. Il existe 3 enseignements de spécialité cinéma, théâtre et arts du cirque au lycée Savina de Tréguier. 18 structures ont été soutenues pour leurs actions éducatives et 28 projets sur des territoires et auprès de publics prioritaires ont été accompagnés.

La promotion de la culture s'est aussi développée à destination de publics spécifiques :

- au titre du programme culture-santé (5 projets) et culture-justice (2 projets),
- au titre de la lutte contre l'exclusion : résidence photographique sur les aires d'accueil des gens du voyage (agglomération de Saint-Brieuc), projets patrimoniaux dans le cadre de la politique de la ville (Château de Dinan) et du dispositif culture-handicap (archives municipales de Saint-Brieuc) .
- au titre du dispositif d'éducation à l'image « Passeurs d'images », en direction des adolescents de Paimpol et de la communauté de communes du Kreiz Breizh.

Dans le domaine du livre et de la lecture, l'État a poursuivi la politique de démocratisation culturelle en signant un Contrat Territoire Lecture (CTL) avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor et l'Office de Développement Culturel du Mené tout en continuant également l'aide à la construction, rénovation, extension et équipement de médiathèques municipales (Lannion, Tremuson, Plouër-sur-Rance). Saint-Brieuc agglomération a notamment informatisé en réseau une partie des bibliothèques communales de son territoire, opération que l'État a accompagnée à hauteur de 166 976 € (subvention DGD « bibliothèques »). L'EPCI prépare un schéma communautaire de développement de la lecture publique et l'accompagnement d'une nouvelle phase d'informatisation de bibliothèques sous maîtrise d'ouvrage partagée avec les communes volontaires.



Illustration 48 : Médiathèque de Plouer sur Rance - © copyright architecte





Illustration 49 : Cérémonie de remise des décrets de naturalisation présidée par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor
30 juin 2017

5. Assurer l'exercice de la citoyenneté et le meilleur accueil des usagers

5.1. Les élections

Les électeurs ont été appelés aux urnes les 23 avril et 7 mai 2017 afin d'élire le président de la République, puis les 11 et 18 juin 2017 afin de recomposer l'assemblée nationale.

La préfecture (bureau des élections) a préparé l'organisation de ces élections avec le concours d'autres services pour certaines phases nécessitant l'apport de compétences techniques (Cabinet, service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, service communication, direction des ressources humaines et des moyens). Certains agents de la préfecture volontaires ont également été mis à contribution pour les opérations de mise sous pli de la propagande, le recueil des résultats par téléphone et le contrôle des procès verbaux, en soirée.

L'organisation mise en place depuis plusieurs années a été reconduite pour les deux élections à savoir l'appel aux demandeurs d'emploi (environ 300) pour la mise sous pli de la propagande électorale via PARTAGE EMPLOI et ARMOR EMPLOI, deux associations intermédiaires locales. Plutôt qu'externaliser cette prestation, le choix a été fait de valoriser l'insertion des personnes en recherche d'emploi en leur confiant une tâche d'intérêt général, tout en permettant à la préfecture de garder la maîtrise sur ces opérations.

Pour les deux élections, au 1er comme au 2nd tour, tous les bureaux de vote étaient constitués et le dispositif prévu pour pallier une éventuelle carence n'a pas été activé.



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

La commission de contrôle des opérations de vote pour les communes de plus de 20 000 habitants présidée par un magistrat a été constituée pour Saint-Brieuc, et n'a décelé aucune irrégularité lors de son passage dans l'intégralité des bureaux de vote.



Illustration 50 : Mise sous pli de la propagande électorale – 12 avril 2017

Enfin, la prise en considération du risque de cyber attaque, dans un contexte de menace terroriste toujours présente, a conduit à renforcer l'intégrité du dispositif de collecte des résultats sans en retarder la restitution. Ce dispositif s'est révélé transparent pour les électeurs.

5.2. La dématérialisation des procédures

Avec la mise en œuvre du « plan préfectures nouvelle génération » de nombreuses démarches administratives sont dématérialisées et se font dorénavant par internet, sans déplacement en préfecture ou sous préfectures. C'est le cas notamment des demandes de permis de conduire et des certificats d'immatriculation. En conséquence, les services de la préfecture ont fait évoluer les modalités d'accueil des usagers qui ne justifiaient plus le maintien des guichets correspondants.



Illustration 51 : Lancement des points numériques de la préfecture des Côtes d'Armor animés par deux personnes en Service civique en présence de Gérard DEROUIN, secrétaire général – 18 septembre 2017



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Dans ce contexte, la préfecture a œuvré pour que la réforme soit assimilée au mieux par les usagers. Ainsi, un important travail de communication a été réalisé sur le site internet de la préfecture. En effet, toutes les démarches ayant vocation à simplifier la réalisation des téléprocédures déployées en 2017, ont été mises en avant.

Avec la fermeture des guichets de la préfecture, des Points d'Accueils Numériques (PAN) ont été déployés à la préfecture et dans les Sous-Préfectures. Ce service permet à l'utilisateur, connaissant des difficultés avec les procédures dématérialisées, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la réalisation de ses démarches, qu'elles soient liées à l'immatriculation d'un véhicule, au permis de conduire, ou encore à une carte d'identité ou un passeport.

Enfin, et compte tenu du risque de fracture numérique sur le territoire, un travail de détection et de promotion des espaces numériques susceptibles d'accueillir les usagers a été mené et a abouti à une cartographie des points numériques sur le territoire des Côtes d'Armor publiée sur le site internet de la préfecture. Grâce à elle, l'utilisateur peut aisément trouver le point numérique le plus proche de chez lui pour effectuer sa démarche.

Ce faisant, un véritable réseau des partenaires numériques de la préfecture est en train de se créer, Il s'appuie notamment sur l'existence des Maisons de Service au Public (MSAP), parties prenantes de l'accompagnement numérique des usagers au quotidien.



Illustration 52 : Séminaire réseau MSAP des Côtes d'Armor – Lannion Trégor Communauté – 18 octobre 2017

5.3. Maison de l'État de Guingamp

La Maison de l'État de Guingamp est opérationnelle depuis le 1er septembre 2017. 6 mois de travaux et 100 000 € ont été nécessaires pour moderniser l'ancienne sous-préfecture. Le bâtiment abrite 10 personnels de l'éducation nationale chargés d'une mission de conseils des équipes pédagogiques sur l'arrondissement et de supervision des politiques éducatives. D'ores et déjà des synergies fécondes profitent aux services par la mutualisation des connaissances et de certaines activités support.



Table des sigles

Sigle	Définition
AAB	Atteinte aux biens
ACM	Accueil collectif de mineurs
ACSé	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADALEA	Association Départementale Accueil, Logement, Emploi, Ateliers d'insertion
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADVL	Accompagnement vers et dans le logement
AFNOR	Agence française de normalisation
AGAA	Aide à la gestion des aires d'accueil
AGLS	Aide à la Gestion Locative Sociale – des résidences sociales
AMISEP	Association d'insertion sociale et professionnelle
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
APS	Activités physiques et sportives
ARS	Agence régionale de la santé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASRL	Accompagnement social renforcé dans le logement
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
AVIP	Atteinte volontaire à l'intégrité physique
BVC	Bassin versant contentieux eau brute
BPI	Banque publique d'investissement
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAO	Centre d'accueil d'orientation



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CDCEA	Commission départementale de consommation des espaces agricoles
CDCI	Commission départementale de la coopération intercommunale
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement la mobilité et l'aménagement
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CIEC	Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté
CISPD / CLSPD	Conseil intercommunal ou local de prévention de la délinquance
CNCCFP	Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
CNDS	Centre national pour le développement du sport
CNI	Carte nationale d'identité
CODAF	Comité départemental de lutte contre la fraude
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CPER	Contrat de plan État-région
CRH	Comité régional de l'habitat
CRIB	Centre d'information et de ressources des bénévoles
CUA	Commission unique d'admission
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi (pour le secteur non marchand)
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (pour le secteur marchand)
DALO	Droit au logemen



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDVA	Délégué départemental à la vie associative
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'égalité
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
EDSR	Escadron départemental de sécurité routière
EIEF	Escoqueries et infractions économiques et financières
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ERP	Établissement recevant du public
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
FNPC	Fichier national des permis de conduire
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FSIL	Fonds de soutien à l'investissement local
FSL	Fonds social pour le logement
FSPRT	Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
HUDA	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
IDSR	Intervenants départementaux de sécurité routière
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
JSI	Journée de la sécurité intérieure
LOPPSI	Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
MAIA	Mission d'accueil et d'appui aux associations
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

NPRU	Nouveau programme de renouvellement urbain
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégratio
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PADD	Plan d'aménagement et de développement durable
PAC	Politique agricole commune
PAEC	Projets agro-environnementaux et climatiques
PAPI	Plan d'actions de préventions des inondations
PCS	Plan communal de sauvegarde
PDALPD	Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées
PER	Pôle d'excellence rurale
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
PIDIL	Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH	Programme local de l'habitat
PLS	Prêt locatif social
PLSA	Prêt social de location-accession
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PLUS	Prêt locatif à usage social
PME	Petites et moyennes entreprises



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

POLMAR	POLLution MARitime
PPI	Plan particulier d'intervention – pour l'organisation des secours sur certains ERP
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
PPP	Plan de professionnalisation personnalisé
PPRL-i	Plan de prévention des risques littoraux et d'inondation
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PRSEFH	Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
PRU	Programme de Rénovation Urbaine
PSLA	Prêt en accession sociale à la propriété
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDCI	Schéma départemental de coopération intercommunale
SIACEDPC	Service interministériel des affaires civiles et économiques de défense et de protections civiles
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SIV	Système d'immatriculation des véhicules
TPE	Très petite entreprise
ZRR	Zone de revitalisation rurale
ZUS	Zone urbaine sensible



Table des illustrations

Table des illustrations

Illustration 1 : COD H5N8 sous le commandement de Frédéric DOUÉ, directeur de cabinet du préfet le 5 janvier 2017.....5

Illustration 2 : « Présentation des chiffres de la sécurité routière de l'année 2016 » du 26 janvier 2017 en présence de : Olivier Cagnet, commandant en second du groupement de gendarmerie, Bertrand Leclerc procureur de la République , Yves Le Breton, préfet des côtes d'Armor et Laurent Dufour DDSP.....6

Illustration 3 : Rue des Trois-Frères-Le Goff à Saint-Brieuc. - Crédit Ouest-France.....7

Illustration 4 : Rave-partiy à Trévé – 9 juillet 2017 – Crédit Ouest-France.....8

Illustration 5 : Signature de la convention entre l'État, la gendarmerie, la police municipale de Paimpol et Côtes d'Armor habitat - 1 février 2017.....9

Illustration 6 : Opération OIV au Club vacancier de Guerlédan – 20 juillet 2017.....10

Illustration 7 : Sécurisation du marché de Perros-Guirrec par la brigade à cheval de la Gendarmerie nationale – 26 juillet 2017.....11

Illustration 8 : Réunion sécurité match EAG / Olympique Lyonnais pilotée par Frédéric LAVIGNE, sous-préfet de l'arrondissement de Guingamp – 9 février 2017.....12

Illustration 9 : Journée de sensibilisation des seniors à Hillion – 29 septembre 2017.....14

Illustration 10 : Visite d'installation d'un tronçon de radars leurres sur la RD14 – 8 février 2017.....15

Illustration 11 : Journée de sensibilisation du public animée par Jean-François Bérépion (agent DDTM) à Matignon 10 juin 2017.....16

Illustration 12 : Présentation aux médias par Frédéric DOUE, directeur de cabinet, du véhicule DDTM dédié aux actions de sensibilisation à la sécurité routière – 6 juillet 2017.....17

Illustration 13 : Préparation d'un exercice sur un site SEVESO de Triskalia sous la direction de Frédéric DOUE, directeur de cabinet – 21 juin 2017.....19

Illustration 14 : Exercice nombreuses victimes (NOVI) « Attentat » au Grand pré de Langueux – 19 octobre 2017 Colonel Philippe FIN (Commandant le groupement de gendarmerie), Franck LEON (directeur de cabinet), Yves LE BRETON (préfet), Bertrand LECLERC (procureur de la République), Commissaire Philippe SURLAPIERRE (DDSP Adjoint).....20

Illustration 15 : Crédit photo Challenge.fr.....21

Illustration 16 : Contrôle sanitaire à l'abattoir de Kermené en présence de Virshna HENG, DDPP adjoint 27 juillet 2017.....22

Illustration 17 : Contrôle du centre Vacancier de Guerlédan en présence de Christophe BUZZI, DDCS Adjoint – 20 juillet 2017.....24

Illustration 18 : Opération de contrôle d'un camping à Saont-Cast-Le-Guildo en présence de Gérard DEROUIN, secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor – 17 août 2017.....25



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Illustration 19 : Visite de l'entreprise Celtigel du Groupe LE GRAET par François HOLLANDE, président de la République – 28 avril 2017.....	27
Illustration 20 : CODERST du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc – 24 mars 2017.....	33
Illustration 21 : Zone de mouillages « Les hôpitaux » à Erquy.....	34
Illustration 22 : Filière à moules en Baie de Saint-Brieuc – 25 juillet 2017.....	36
Illustration 23 : Visite de l'UCPT de Paimpol – 31 août 2017.....	38
Illustration 24 : Eric Quilliou, chargé de mission « Intelligence économique ».....	41
Illustration 25 : Visite d'une parcelle de Coco de Paimpol – 31 août 2017.....	44
Illustration 26 : Visite du quartier de la Croix Saint Lambert – 19 janvier 2017.....	46
Illustration 27 : Rencontre territoriales 2017 en présence de Jacqueline Gourault, Ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur – 1 décembre 2017.....	47
Illustration 28 : Contrôle d'une exploitation agricole – photo Chambagri Bretagne.....	51
Illustration 29 : Sédiments de la Rance – Photo EDF.....	52
Illustration 30 : Réunion PLAV 2 sur les bassins versants de la lieu de grève – 3 juillet 2017.....	53
Illustration 31 : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Argoat – Trégor - Goelo » - 13 juillet 2017.....	54
Illustration 32 : Construction du parc éolien de Boquého Plouagat - Février 2017.....	57
Illustration 33 : Présentation du dispositif chèque énergie – 24 mars 2017.....	58
Illustration 34 : Usine hydro-électrique de Pont-Rolland.....	59
Illustration 35 : Visite de madame Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable – 3 mars 2017.....	60
Illustration 36 : Visite de la commune de Trédrez-Locquémeau – 6 octobre 2017 Photo Le Télégramme.....	62
Illustration 37 : Pôle d'échange multimodal de Saint-Brieuc - Photo Saint-Brieuc Armor Agglomération.....	63
Illustration 38 : Réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans l'hémicycle de l'hôtel du département – 14 septembre 2017.....	65
Illustration 39 : Signature du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 par Yves LE BRETON, préfet des Côtes d'Armor et Alain CADEC, député européen et président du département – 12 janvier 2017.....	66
Illustration 40 : Visite de la structure Hybritel – 19 janvier 2017.....	67
Illustration 41 : Visite du quartier Europe Balzac Ginglin de Saint-Brieuc par Yves Le Breton – 19 janvier 2017.....	70
Illustration 42 : Inauguration du 10 000ème logement de Côte d'Armor Habitat – 10 février 2017.....	72
Illustration 43 : Guingamp Habitat : une résidence en 2018 dans l'ancien commissariat.....	73
Illustration 44 : Présentation du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisé – 12 janvier 2017.....	75



Le rapport d'activité des services de l'État en Côtes d'Armor - 2017

Illustration 45 : Présentation du centre de ressources et d'information des bénévoles des Côtes d'Armor – 2 février 2017.....	79
Illustration 46 : Centre culturel de la Ville Robert à Pordic – Photo commune de Pordic.....	81
Illustration 47 : Travaux de restauration de l'église de Coatreven – Photo Le Télégramme 13 septembre 2017.....	82
Illustration 48 : Médiathèque de Plouer sur Rance - © copyright architecte.....	84
Illustration 49 : Cérémonie de remise des décrets de naturalisation présidée par Yves Le Breton, préfet des Côtes d'Armor 30 juin 2017.....	85
Illustration 50 : Mise sous pli de la propagande électorale – 12 avril 2017.....	86
Illustration 51 : Lancement des points numériques de la préfecture des Côtes d'Armor animés par deux personnes en Service civique en présence de Gérard DEROUIN, secrétaire général – 18 septembre 2017.....	86
Illustration 52 : Séminaire réseau MSAP des Côtes d'Armor – Lannion Trégor Communauté – 18 octobre 2017.....	87

